

Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Quatrième trimestre 2024

(non auditées)

Pour plus d'informations : Relations Investisseurs 1-866-517-5455

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document «Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2024. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport annuel 2024 et le Communiqué pour le quatrième trimestre de 2024 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse <u>bnc.ca.</u> Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site Internet de la Banque.
- 4) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)
	Ratio des fonds propres de catégorie 1
	Ratio du total des fonds propres
	Fonds propres CET1
	Fonds propres de catégorie 1
	Fonds propres de catégorie 2
	Total des fonds propres
	Actif pondéré en fonction des risques
	Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier
	Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes	Indicateurs clés – Exigences de TLAC
(Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)	TLAC disponible
	Ratio TLAC
	Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides
	Actifs grevés et actifs non grevés
	Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR)
	Actifs liquides de haute qualité (high-quality liquid assets ou HQLA)
	Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie
	Ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio ou NSFR)
	Éléments de financement stable disponible
	Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) –	Indicateurs BISM
Obligations redditionnelles	

- 5) Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement au cadre révisé de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'à la révision du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).
- 6) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3 Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	page 4
KM1 – Indicateurs clés	page 5
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 6
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 7
Comparaison entres les APR modélisés et les APR standards	
CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque	page 8
CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	pages 9-10
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 11
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 12
Composition des fonds propres et de la TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 13-1
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 16-1
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 18
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 19
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 20
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 21
Risque de crédit	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 22
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 23
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 25-2
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 27
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	pages 28-2
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	pages 30-3
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 34-3
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 40
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	pages 41-4
NI – Expositions au risque de crédit - Backtesting	page 47
Risque de crédit de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	page 48
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 49
	pages 50-5
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	page 54
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 55
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 56
Titrisation	10.
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 57-5
	pages 59-6
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	pages 61-6
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 63-6
Risque opérationnel	10
OR1 – Pertes historiques	page 65
OR2 - Indicateur d'activité et sous-composantes	page 66
·	page 67
Risque de marché	10
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	page 68
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	10
CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 69
CVA4 – État des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 70
Mesures de contrôle macroprudentiel	1-0-1-
CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	page 71
Glossaire	page 72
	, 0

Emplacement des informations du Pilier 3

				Pages
				Informations
				complémentaires sur les fonds propres
		Rapport aw		réglementaires et
	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)	actionnaires	annuel 2024 ⁽¹⁾	informations du Pilier 3
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du	KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)			6
risque (APR)	APA – Approche de la gestion des risques de la banque		65 à 86, 88, 93 à 97, 201 et 202	-
Comparaison entre les APR modélisés et les APR	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) CSM1 – Comparaison entre les APR modélisés et les PAR calculés selon l'approche standard au niveau du risque			7 8
standards	CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securi la approcie adminatura un inveu un insque (CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securi la approcie adminatura un inveu un insque (CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et tes FAR Latutes securi la approcie d'actifis et l'actifis (CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securi la approcie d'actifis (CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securi la approcie d'actifis (CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securi la approcie d'actifis (CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la approcie d'actifis (CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la approcie d'actifis (CSM2 – Comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre les APR modelses et les FAR Latutes securit la comparaison entre la comparaiso			9 et 10
	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires			11
Liens entre les états financiers et les expositions	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions			12
églementaires	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)		113 et 115	
	FY1 = Appatements be vatorisation properties (NP)		S.O.	13 à 15
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan			16 et 17
composition des fonds propres et de la TLAC	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles		Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'ad	
composition des fonds propres et de la faite	TLAC1 – Composition de la TLAC			18
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important - rang de créancier au niveau de l'entité juridique TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		S.O.	19
	112N.2 — Rang De Creamicer au inveau de l'entre junique 1R1 — Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier			20
Ratio de levier	LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun			21
	RCA – Informations générales sur le risque de crédit		65 à 69 et 78 à 82	
	RC1 – Qualité du crédit des actifs			22
	RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs		84, 85, 115, 116, 179, 180 et 183 à 191	23 25 à 27, 22 ⁽²⁾ , 23 ⁽²⁾ , 26 ⁽²⁾
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		85 à 87, 176, 198 et 200	25427,22 ,25 ,20
	RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)			24
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit		81 et 82	
Risque de crédit	RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)			28 et 29
	RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI		56, 69, 70, 78 à 83 et 87	30 à 33 30 à 39, 41 et 42 à 46
	RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		30, 09, 70, 78 a 83 et 87	34 à 39
	RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)		s.o. (impact négligeable)	
	RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI			40
	RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille			41 à 46
	RC10 – NI - Financement spécialisé selon l'approche de classement RCCA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie (RCC)		5.0. 85, 86, 103 et 198 à 201	
	RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit contrepartie (RCC) par approche		05, 00, 105 (17,0 0 201	48
	RCC3 – Approche standard - Exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques			49
Risque de crédit de contrepartie	RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			50 à 53
.,	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit			54 55
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit de contrepartie selon la méthode des modèles internes (MMI)		S.O.	
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)		3.0.	56
	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation		53, 54, 56, 78 à 82, 153, 191, 192 et 224 à 228	
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			57 et 58
Titrisation	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire			59 et 60 61 et 62
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur			63 et 64
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)		99 et 100	
Liquidité	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)		100 à 102	
	LIQA – Gestion du risque de liquidité REMA – Politique de rémunération		95 à 102	
	REMI - Pointuge de reininteration attribuée au cours de l'exercice	Ces informations	sont incluses dans la Circulaire 2024, disponible sur le site In	ternet de la Banque, à l'adresse
Rémunération	REM2 – Paiements spéciaux	ces informations	bnc.ca.	terrier de la Barrque, a l'adresse
	REM3 – Rémunération différée			
Actifs grevés et non grevés	ENC – Actifs grevés et non grevés		98 et 99	
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB) ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques		93 et 94 104 et 105	
	ON - Information's generates quantatives out the caute our insque operationnet des banques OR - Peters historiques		104 et 103	65
Risque opérationnel	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes			66
	OR3 - Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel			67
	RMA – Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché RM1 – Risque de marché selon l'approche standard		88 à 93	68 68
Risque de marché	KMT = KISQUE DE INICITE SERIORI E APPIDE E SERIORI E PER E ANTIGORI E ANTIGOR			00
	RMD = Information quantatives pour les sanques attisant i approche fondee san a methode des modeles internes (mini) RM2 = Risque de marché pour les banques utilisant MMI		5.0.	
	CVAA - Informations qualitatives générales requises sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		93	
	CVA1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA)		5.0.	
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA) CVAB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres CVA (SA-CVA)		93	
	LVNB - Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approcne standard pour les exigences de ronds propres LVA (SA-LVA) (VA) - Approche standard pour le CVA (SA-CVA)		93	69
	CVA4 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au CVA selon le SA-CVA			70
Mesures de contrôle macroprudentiel	GSIB1 – Communication des indicateurs G-SIB	30 ⁽⁾	0	
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque			71

⁽¹⁾ Ce document est disponible à l'adresse <u>bnc.ca</u>, à la page À propos de nous > Investisseurs.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires — Quatrième trimestre 2024 » disponible à l'adresse <u>bnc.ca</u>, à la page À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels.

(3) Cette page se retrouve dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 disponible à l'adresse <u>bnc.ca</u>, à la page À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels.

KM1 - Indicateurs clés

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs réglementaires prudentiels de la banque.

		T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023
		a	b	С	d	e
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	19,321	18,705	18,009	17,350	16,920
2	Fonds propres de catégorie 1	22,470	21,855	21,159	20,498	20,068
3	Total des fonds propres	24,001	23,432	22,702	21,423	21,056
	Actifs pondérés en fonction du risque (montants)					
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592
	Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	13.7%	13.5%	13.2%	13.1%	13.5%
5b	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	13.7%	13.5%	13.2%	13.1%	13.5%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15.9%	15.7%	15.5%	15.5%	16.0%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	15.9%	15.7%	15.5%	15.5%	16.0%
7	Ratio du total des fonds propres	17.0%	16.9%	16.7%	16.2%	16.8%
7b	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	17.0%	16.9%	16.7%	16.2%	16.8%
	Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR					
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%)	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	8.3%	8.1%	7.9%	7.3%	7.8%
	Ratio de levier de Bâle III					
	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	511,160	499,963	484,467	478,484	456,478
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	4.4%	4.4%	4.4%	4.3%	4.4%

KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit un résumé concernant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible et les exigences de TLAC appliquées.

	2024		2023		
	T4	T3	T2	T1	T4
			a		
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	44,040	41,295	41,095	37,162	36,732
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592
3 Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	31.2%	29.7%	30.2%	28.1%	29.2%
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	511,160	499,963	484,467	478,484	456,478
5 Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	8.6%	8.3%	8.5%	7.8%	8.0%
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC					
s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC					
s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus					
et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui					
serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	\$.0.

AP1 - Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

		T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T4 2024
		a	b	b	b	b	С
		APR	APR	APR	APR	APR	Exigence minimale de fonds propres (1)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	108,109	107,307	103,361	99,483	96,383	8,648
2	Dont : approche standard (AS)	29,964	29,533	28,450	26,423	25,680	2,397
3	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	11,752	11,733	11,507	11,614	11,492	940
4	Dont : approche des critères de classement de l'autorité de contrôle	-	-	-	-	_	-
5	Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	66,393	66,041	63,404	61,446	59,211	5,311
6	Risque de crédit de contrepartie (RCC)	5,456	4,919	5,084	5,329	5,568	436
7	Dont : approche standard appliquée au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	3,503	3,010	3,059	2,947	3,412	280
8	Dont : méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-	-	_	-
9	Dont : autres RCC	1,953	1,909	2,025	2,382	2,156	156
10	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	989	1,086	885	870	2,181	79
11	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	910	854	843	745	725	73
12	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	-	-	_	-	_	-
13	Risque de règlement	5	8	8	18	24	-
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	1,343	1,183	1,135	1,092	1,047	107
15	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	80	80	80	80	80	6
16	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée						
1	sur les évaluations internes (IAA)	923	817	809	812	780	74
17	Dont : approche standard de la titrisation (SEC-SA)	340	286	246	200	187	27
18	Risque de marché	7,940	8,004	9,641	10,148	5,662	635
19	Dont : approche standard (AS)	7,940	8,004	9,641	10,148	1,204	635
20	Dont : approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-	-	4,458	-
21	Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire (2)	62	62	-	-	_	5
22	Risque opérationnel	14,523	14,168	13,811	13,384	12,785	1,162
23	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération du risque de 250 %)	1,638	1,327	1,347	1,301	1,217	131
24	Plancher d'APR appliqué	67.5%	67.5%	67.5%	67.5%	65.0%	-
25	Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-	-	-	-
26	Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	_		_			_
27	Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+26)	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592	11,276

⁽¹⁾ Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

⁽²⁾ Depuis le T3 2024, suite à l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), les actions ordinaires de CWB que la Banque détient ont été transférées d'un portefeuille de négociation à un portefeuille bancaire.

CMS1 - Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard intégrale aux APR modélisés que la banque est autorisée par le BSIF à utiliser conformément au dispositif de Bâle. Les informations communiquées fournissent également le montant des APR calculé selon l'approche standard intégrale qui sert de fondement au plancher d'APR.

			T4 2	024			T3 2	2024	
		a	b	С	d	a	b	С	d
			AF	PR			A	PR	
		APR pour les		(a+b)	APR calculés selon	APR pour les		(a+b)	APR calculés selon
		approches		Total des APR réels	l'approche	approches	APR pour les	Total des APR réels	l'approche
		modélisées que	portefeuilles	(cà-d. APR que	standard intégrale	modélisées que	portefeuilles	(cà-d. APR que	standard intégrale
		les BISi ont	utilisant des	les BISi déclarent			utilisant des		(
		l'autorisation	approches		comme fondement			-	comme fondement
		d'utiliser	standards	actuelles)	du plancher d'APR)	d'utiliser	standards	actuelles)	du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	78,145	29,964	108,109	159,985	77,774	29,533	107,307	159,434
2	Risque de crédit de contrepartie	4,395	1,061	5,456	13,527	3,910	1,009	4,919	12,778
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		989	989	989		1,086	1,086	1,086
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	80	1,263	1,343	1,343	80	1,103	1,183	1,183
5	Risque de marché	_	8,002	8,002	8,002	-	8,066	8,066	8,066
6	Risque opérationnel		14,523	14,523	14,523		14,168	14,168	14,168
7	APR résiduels		2,553	2,553	2,553		2,189	2,189	2,189
8	Total	82,620	58,355	140,975	200,922	81,764	57,154	138,918	198,904

			T2 2	024			T1 2	024	
		a	b	С	d	a	b	С	d
			AF	PR			Al	PR	
		APR pour les		(a+b)	APR calculés selon	APR pour les		(a+b)	APR calculés selon
		approches	•	Total desAPR réels	• • •		•		l'approche
		modélisées que	portefeuilles	(cà-d. APR que	0			,	standard intégrale
		les BISi ont	utilisant des	les BISi déclarent	('
		l'autorisation	approches	-	comme fondement	l'autorisation		_	comme fondement
		d'utiliser	standards	actuelles)	du plancher d'APR)	d'utiliser	standards	actuelles)	du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	74,911	28,450	103,361	159,443	73,060	26,423	99,483	157,811
2	Risque de crédit de contrepartie	4,147	937	5,084	12,825	4,127	1,202	5,329	13,672
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		885	885	885		870	870	870
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	80	1,055	1,135	1,135	80	1,012	1,092	1,092
5	Risque de marché	_	9,641	9,641	9,641	_	10,148	10,148	10,148
6	Risque opérationnel		13,811	13,811	13,811		13,384	13,384	13,384
7	APR résiduels		2,198	2,198	2,198		2,064	2,064	2,064
8	Total	79,138	56,977	136,115	199,938	77,267	55,103	132,370	199,041

CMS2 - Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard (AS) pour tenir compte du risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs avec les APR correspondants calculés selon les approches que la banque est autorisée à utiliser conformément au dispositif de Bâle pour risque de crédit (y compris les approches standards et NI pour risque de crédit).

		T4 2024					T3 2	2024	
		а	b	С	d	a	b	С	d
			Al	PR		APR			
					APR calculés				APR calculés
				(a+b)	selon l'approche			(a+b)	selon l'approche
		APR pour les		Total des APR	standard	APR pour les		Total des APR	
		approches	APR pour les		intégrale	approches	APR pour les		
		modélisées que	portefeuilles	'	(cà-d. utilisés	modélisées que	portefeuilles	, ,	(cà-d. utilisés
		les BISi ont		les BISi déclarent	comme	les BISi ont		les BISi déclarent	
		l'autorisation		comme exigences	fondement du	l'autorisation	• •	comme exigences	
	T	d'utiliser	standards	actuelles)	plancher d'APR)	d'utiliser	standards	actuelles)	plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1,351	1,389	2,740	2,389	1,324	1,250	2,574	2,352
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1,256	1	1,257	995	1,217	1	1,218	1,093
2	Banques et autres institutions financières	1,237	3,269	4,506	5,158	1,209	3,356	4,565	5,211
3	Obligations sécurisées	106	-	106	128	140	-	140	148
4	Actions	-	4,004	4,004	4,004	-	4,020	4,020	4,020
5	Créances achetées		-						
6	Entreprises	51,723	10,006	61,729	88,059	51,730	9,785	61,515	87,781
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	10,409	_	10,409	23,497	10,383	_	10,383	24,073
7	Dont : soumises à l'approche NI avancée Clientèle de détail	41,314 17,874	6,394	41,314 24,268	54,556 42,765	41,347 17,435	6,209	41,347 23,644	53,923 42,773
'	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	7,304	- 0,004	7,304	8,088	6,513	- 0,205	6,513	7,743
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3,449	1,586	5,035	8,265	3,739	1,643	5,382	8,219
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	7,121	4,808	11,929	26,412	7,183	4,566	11,749	26,811
8	Financement spécialisé	5,854	-	5,854	12,580	5,936	-	5,936	12,236
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	-	-	_	_	-	_	_	-
9	Autres	-	4,902	4,902	4,902	_	4,913	4,913	4,913
10	Total	78,145	29,964	108,109	159,985	77,774	29,533	107,307	159,434

CMS2 - Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (suite)

	'		T2 2	2024			T1 2	024	
		a	b	С	d	a	b	С	d
			Α	PR			Α	PR	
					APR calculés				APR calculés
				(a+b)	selon l'approche			, ,	selon l'approche
		APR pour les	ADD	Total des APR	standard	APR pour les	ADD l	Total des APR	
		approches modélisées que	APR pour les portefeuilles		intégrale (cà-d. utilisés	approches modélisées que	APR pour les portefeuilles		intégrale (cà-d. utilisés
		les BISi ont		les BISi déclarent	comme	les BISi ont	•	les BISi déclarent	3
		l'autorisation		comme exigences	fondement du	l'autorisation		comme exigences	fondement du
		d'utiliser	standards	actuelles)	plancher d'APR)	d'utiliser	standards	actuelles)	plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1,222	1,296	2,518	2,408	1,296	1,077	2,373	2,265
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1,125	1	1,126	1,094	1,171	1	1,172	1,130
2	Banques et autres institutions financières	1,141	3,003	4,144	5,012	1,170	2,162	3,332	4,059
3	Obligations sécurisées	151	-	151	147	158	-	158	144
4	Actions	_	3,273	3,273	3,273	-	3,185	3,185	3,185
5	Créances achetées	_	_	_	_	-	_	_	_
6	Entreprises	49,296	9,996	59,292	89,006	47,709	9,389	57,098	89,541
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	10,216	_	10,216	24,071	10,286	_	10,286	24,949
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	39,080	_	39,080	54,939	37,423	_	37,423	55,203
7	Clientèle de détail	17,511	6,045	23,556	42,362	17,179	5,978	23,157	41,642
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	6,376	,	6,376	7,480	6,122	,	6,122	7,146
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3,735	1,610	5,345	8,176	3,750	1,693	5,443	8,194
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	7,400	4,435	11,835	26,706	7,307	4,285	11,592	26,302
8	Financement spécialisé	5,590	-	5,590	12,398	5,548	,	5,548	12,343
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	_	_	_	_	_
9	Autres	_	4,837	4,837	4,837	-	4,632	4,632	4,632
10	Total	74,911	28,450	103,361	159,443	73,060	26,423	99,483	157,811

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (1)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

				T4 2024			
	a	b	С	d	e	f	g
		Valeurs comptables	•			٧	aleurs comptables des éléments (2
	Valeurs comptables	sur le périmètre de		Soumis au cadre du	Soumis aux		Non soumis aux exigences de
	d'après les états	consolidation	Soumis au cadre du	risque de crédit de	dispositions relatives	Soumis au cadre du	fonds propres ou soumis à
	financiers publiés	réglementaire	risque de crédit	contrepartie	à la titrisation	risque de marché	déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31,549	31,549	31,549	-	-	257	-
Valeurs mobilières	,	,	,				
À la juste valeur par le biais du résultat net	115,935	118,057	2,460	-	-	115,597	_
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14,622	21,763	21,727	_	36	· -	_
Au coût amorti	14,608	14,608	10,591	_	4,017	_	_
	145,165	154,428	34,778	-	4.053	115.597	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de	ŕ	,	,		,	,	
revente et valeur mobilières empruntées	16,265	15,915	-	15,915	-	-	_
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	95,009	56,458	56,458	-	-	-	-
Aux particuliers	46,883	46,883	46,883	-	-	-	_
Créances sur cartes de crédit	2,761	2,761	-	-	800	-	1,961
Aux entreprises et aux administrations publiques	99,720	99,720	99,688	-	32	14,990	-
	244,373	205,822	203,029	-	832	14,990	1,961
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	-	-	_
Provisions pour pertes de crédit	(1,341)	(1,341)	(154)	-	-	-	(1,187)
	243,032	204,481	202,875	-	832	14,990	774
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	12,309	14,504	-	14,504	-	11,686	-
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	40	168	168	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1,868	1,868	1,868	-	-	-	-
Goodwill	1,522	1,627	-	-	-	-	1,627
Immobilisations incorporelles	1,233	1,029	-	-	-	-	1,029
Autres actifs	9,243	9,540	9,213	-	-	-	327
	26,215	28,736	11,249	14,504	_	11,686	2,983
Total actif	462,226	435,109	280,451	30,419	4,885	142,530	3,757
Passif							
Dépôts	333,545	333,545	-	-	-	30,429	303,116
Autres							
Acceptations		- [-]	-	-		_
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10,873	10,873	-	-	-	10,873	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu							
de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38,177	40,385	-]	40,385	-	<u>-</u>	_
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	15,760	12,582	-]	12,582	-	15,240	3,178
Passifs relatifs à des créances cédées	28,377		-]	-	-	-	
Autres passifs	8,686	10,916	-	_	-	_	10,916
	101,873	74,756	-	52,967	-	26,113	14,094
Dette subordonnée	1,258	1,258	-		-		1,258
Total passif	436,676	409,559	-	52,967	-	56,542	318,468

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

⁽²⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽³⁾ Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

LI2 - Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

				T4 2024		
		a	b	С	d	e
					ĺ	Éléments soumis au 🖰:
			Cadre du risque de	Dispositions relatives	Cadre du risque de	Cadre du risque de
		Total	crédit	à la titrisation	crédit de contrepartie	marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	431,352	280,451	4,885	30,419	142,530
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	91,091	-	-	52,967	56,542
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	340,261	280,451	4,885	(22,548)	85,988
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension (2)	80,770	_	-	80,770	-
5	Expositions futures potentielles (3)	15,670	_	-	15,670	-
6	Montants hors bilan (4)	322,372	73,226	6,480	191,391	=
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant					
	le collatéral	2,582	-	-	2,582	-
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	8,557	-	-	8,557	-
9	Différences de valeur	-	-	-	-	-
10	Collatéral pour OFT	(242,603)	-	-	(242,603)	-
11	Valeur réglementaire des expositions (5)	527,609	353,677	11,365	33,819	85,988

⁽¹⁾ La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

⁽²⁾ Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

⁽³⁾ Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

⁽⁴⁾ Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

⁽⁵⁾ Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (en millions de dollars canadiens)

				2024			2023
			T4	T3	T2	T1	T4
-		Référence (1)					
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements						
1	Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3,548	3,511	3,477	3,410	3,362
	Résultats non distribués	b	18,633	18,234	17,368	17,042	16,744
3	Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	С	219	266	334	297	420
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui						
Ι.	ne sont pas constituées en sociétés par actions)						
5	Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d			- 04 470		
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		22,400	22,011	21,179	20,749	20,526
7	Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		I			1	
,	Ajustements d'évaluation prudentiels Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	e-w	(1,627)	(1,624)	(1,622)	– (1,617)	- (1,624)
0	Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)	f-x	(1,027)	(1,024)	(1,049)	(1,017)	(1,024)
	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 - X	(79)	(1,033)	(69)	(1,031)	(64)
	Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	g h		(90)		, ,	
	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	11	77	'	(93)	(149)	(146)
	Plus-values de cession sur opérations de titrisation		_	_	-	_	_
	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre		(62)	(140)	(87)	(242)	(462)
	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (nets des passifs d'impôt correspondants)	J k - v	(327)	` '	(245)	` '	(235)
		к - у	` ,	(414)	(245)	(266)	(235)
	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		(26)	-	-	-	- 1
	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	- 1
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,						
10	déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	ι	-	-	-	-	- 1
19	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières						
20	qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	m	_	_	-	-	_
	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant superieur au seuil de 10 %)		_	_	-	-	-
	Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	- 1
23	i i g	n	-	-	-	-	_
24		_	-	-	-	-	_
25	Dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF	0	- (0)	-	(5)	(7)	(5)
	Ajustements réglementaires aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres		(6)	(6)	(5)	(7)	(5)
27	éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions						
20	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(3,079)	(3,306)	(3,170)	(3,399)	(3,606)
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		19.321	18.705	18.009	17.350	16,920
23	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1		19,321	10,703	10,009	17,330	10,320
30	Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (2)		3,150	3,150	3,150	3,150	3,150
31		V + Z	3,150	3,150	3,150	3,150	3,150
32		D D	3,130	3,130	3,130	3,130	3,130
	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1	Р					
	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers						
'4	(montant autorisé dans AT1)	q	_	_	_	_ [_ [
35	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	ч					
36	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		3,150	3,150	3,150	3,150	3,150
	rannochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.		-,	2,	-,	2,	-,

⁽¹⁾ Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

⁽²⁾ Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

CC1 - Composition des fonds propres réglementaires (suite)

Sample participations croisées sous forme d'autres éléments de TI Participations croisées dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités Financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuit de 10 %) Participations son significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités Financières, déduction faite des positions courtes admissibles Financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, adeution de financières qui sortent du périmètre de la consolidation ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités Financières, et diductions des fonds propres touris propres de participations sont singuites par le BSIF Financières qui sortent du périmètre de la consolidation féglementaires aux autres éléments de l'autres éléments de l'autres éléments des fonds propres de catégorie 2 (T1 - CT1 - AT1) Financières des fonds propres de catégorie 2 (T1 - CT1 - AT1) Financières des fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (Financières de fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (Financières de fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (Financières de fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles des fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles de fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles de fonds propres de catégorie 2 (T2) (T2) (T2) (T2) (T2) (T3) (T2) (T3) (T3) (T4) (T2) (T3) (T4) (T2) (T3) (T4) (T4) (T4) (T4) (T4) (T4) (T5) (T4) (T5) (T5) (2024 2				
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 37 Autres éléments de 11 détenus en propre de Participations croisées sous forme d'autres éléments de 11 détenus en propre de Participations croisées sous forme d'autres éléments de 13 détenus en propre de Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faile des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) 40 Participations significatives sous forme d'action ordinaires ét bunques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui soctent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faile des positions courtes admissibles 41 Autres édéductions des fonds propres 11 indiquées par le BSI Participations courtes admissibles 42 Ajustements réglementaires aux autres éléments de 11 en raison de l'insuffisance de 12 pour couvrir les déductions 43 Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (11) — — — — — — — — — — — — — — — — — —			_	T4	T3	T2	T1	T4
17 Autres éléments de 11 détenus en propre (1)			Référence (1)					
Sample participations croisées sous forme d'autres éléments de TI Participations croisées dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités Financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuit de 10 %) Participations son significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités Financières, déduction faite des positions courtes admissibles Financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles Financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, adeution de financières qui sortent du périmètre de la consolidation ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités Financières, et diductions des fonds propres touris propres de participations sont singuites par le BSIF Financières qui sortent du périmètre de la consolidation féglementaires aux autres éléments de l'autres éléments de l'autres éléments des fonds propres de catégorie 2 (T1 - CT1 - AT1) Financières des fonds propres de catégorie 2 (T1 - CT1 - AT1) Financières des fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (Financières de fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (Financières de fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (Financières de fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles des fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles de fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles de fonds propres de catégorie 2 (T2) (T2) (T2) (T2) (T2) (T3) (T2) (T3) (T3) (T4) (T2) (T3) (T4) (T2) (T3) (T4) (T4) (T4) (T4) (T4) (T4) (T5) (T4) (T5) (T5) (Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
39 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faire des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)				(1)	-	-	(2)	(2)
A management of the despositions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)				-	-	-	-	-
Aparticipations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financirères qui sontent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	39							
Infancières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles 1 Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF 2 Ajustements réglementaires appliquées aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions 1 A 14 Autres défentaires aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions 1 A 14 Autres défentaires aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions 1 A 14 Autres défents des fonds propres de catégorie 1 (71) 2 A 14 Autres défents des fonds propres de catégorie 1 (71) 3 A 144 A 14. Autres défents des fonds propres de catégorie 1 (71 - 2 (2) (14 A 14				-	-	_	-	-
Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	40							
Austements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions				-	-	-	-	-
Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (1)				-	-	-	-	-
44 Juttes éléments des fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) 3,149 3,150 3,150 3,148 3,14 45 Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) 22,470 21,855 21,159 20,488 20,08 46 Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (T2) T 1,250 1,250 1,250 750 75 75 75 48 Fonds propres de catégorie 2 (T2) admissibles directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 1,250 1,250 1,250 750 75 75 75 76 48 Fonds propres de catégorie 2 (C1) admissibles directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 1,250 1,250 1,250 750 75				-	-	-	-	-
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) Fonds propres de catégorie 2 (T1 = CET1 + AT1) Fonds propres de catégorie 2 (T1 sustruments et provisions		, , ,			-	-		(2)
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions 46 Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (1) 47 Instruments de fonds propres émis circtement assultifs au retrait progressif de la catégorie 2 48 Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus 49 Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés 50 Provisions pour pertes de crédit 51 Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires 52 Instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés 53 Provisions pour pertes de crédit 54 Justements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 55 Instruments de T2 détenus en propre 56 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités 6 Instruments de T2 détenus en propre 57 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC 58 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC 59 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC 60 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC 61 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC emis par les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité 62 (27) (12) (33) (70) (6) 63 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC 64 (27) (12) (33) (70) (6) 65 Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC 65 (27) (12) (33) (70) (6) 66 (33) (70) (6) 67 (42) (33) (70) (6)							-, -	3,148
46 Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport 10	45			22,470	21,855	21,159	20,498	20,068
Art Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2) S			•					
Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2) Donts instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés Provisions pour pertes de crédit 1 308 339 326 245 30 51 Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 Instruments de T2 détenus en propre 2 Instruments de T2 détenus en propre 3 Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC Participations roisées sous forme d'instruments de SBIS" et les BIS" et les BIS" et les BIS canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant auciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS" et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire			r	1,250	1,250	1,250	750	750
par des tiers (montant autorisé dans T2) Dont: instruments émis par des fliales et qui seront progressivement éliminés 1 308 339 326 245 30 51 Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires 1,558 1,589 1,576 995 1,055 Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 Instruments de T2 détenus en propre 1								
49 Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés 50 Provisions pour pertes de crédit 51 Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires 61 Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 62 Instruments de T2 détenus en propre 63 Participations rois significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités 64 financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC 65 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités 65 financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC 65 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités 65 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC 65 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC 66 Emis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : 67 Participations significatives dans les sonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC 67 Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS' et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire 65 Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS' et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaires des fonds propres de catégorie 2 65 Autres déductions des fonds propres de catégorie 2 67 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 67 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2	48							
50 Provisions pour pertes de crédit t 308 339 326 245 30 51 Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 S2 Instruments de T2 détenus en propre 52 Instruments de T2 détenus en propre 53 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS' et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 10 % (27) (12) (33) (70) (6) 54a Participations son significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS' et les BIS' et les BIS' et les BIS' et les BIS' entité (montant supérieur au seuil de 10 % (27) (12) (33) (70) (6) 55a Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS et les BIS icanadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions 55 Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS' et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire 56 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF 57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 58 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2			S	-	-	-	-	-
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires 1,558 1,589 1,576 995 1,055 Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2								
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 Instruments de T2 détenus en propre			t					
Instruments de T2 détenus en propre Participations croisées sous forme d'instruments admissibles à la TLAC Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS" et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %) Farticipations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS" et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire 55 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF 56 Autres déductions des fonds propres de catégorie 2 57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2	51			1,558	1,589	1,576	995	1,054
Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS" et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %) Farticipations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS" et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire Consolidation réglementaire Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 Participations son significatives dans les fonds propres de catégorie 2 Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS" et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire Cary (12) (33) (70) (6)								
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ⁿ et les BIS ¹ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %) 54a Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions 55 Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^m canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire 56 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF 57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 58 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 59 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 50 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2				-	-	-	_	-
financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^l canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %) 54a Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions 55 Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^l canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire 56 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF 57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 58 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 59 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 50 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 50 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2				-	-	-	_	_
périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %) 54a Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions Farticipations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^m canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (27) (12) (33) (70) (6)	54							
(montant supérieur au seuil de 10 %) (27) (12) (33) (70) (6) (6) (70) (6) (70) (70) (70) (70) (8) (70) (8) (70) (8) (70) (8) (70) (8) (70) (8) (70) (8) (70) (8) (70) (9) (8) (70) (9) (9) (12) (12) (12) (13) (70) (9) (9) (12) (12) (13) (14) (15) (15) (16) (17) (18) (18) (18) (19) (19) (10) (10) (10) (11) (11) (12) (12) (13) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (11) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (10) (12) (12) (13) (14) (14) (15) (15) (16) (16) (17) (17) (18								
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS™ et les BIS¹ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (27) (12) (33) (70) (6)				(0=)	(4.5)	(0.0)	(=0)	(0.0)
émis par les BISm et les BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^l canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (27) (12) (33) (70) (6)	E /-			(27)	(12)	(33)	(70)	(66)
montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions (27) (12) (33) (70) (6 Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^l canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (27) (12) (33) (70) (6	54a							
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS" et les BIS' canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (27) (12) (33) (70) (6)				(27)	(12)	(33)	(70)	(66)
dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire 56 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (27) (12) (33) (70) (6)	55			(21)	(12)	(33)	(70)	(66)
consolidation réglementaire 56 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF 57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 58 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF 59 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 59 (27) (12) (33) (70) (6)	,,,							
56 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF 57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 58 Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF 59 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 50 (27) (12) (33) (70) (6)				_	_	_	_	_
57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (27) (12) (33) (70) (6	56			_	_	_	_	_
				(27)	(12)	(33)	(70)	(66)
1,001 1,011 1,010 020 00								988
59 Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2) 24,001 23,432 22,702 21,423 21,05								21.056

⁽¹⁾ Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

⁽²⁾ Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

CC1 - Composition des fonds propres réglementaires (suite)

			2024				
		T4	Т3	T2	T1	T4	
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592	
60a	Actifs pondérés en fonction des risques (APR) liés à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	989	1,086	885	870	2,181	
	Ratios des fonds propres						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13.7%	13.5%	13.2%	13.1%	13.5%	
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15.9%	15.7%	15.5%	15.5%	16.0%	
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	17.0%	16.9%	16.7%	16.2%	16.8%	
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve						
	applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance						
	systémique nationale en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	
65	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	
66	Dont : réserve contracyclique spécifique à l'institution	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	
67	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
67a		1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif						
	pondéré en fonction des risques)	8.3%	8.1%	7.9%	7.3%	7.8%	
	Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS ¹) (1)			_	_		
69	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	
70	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1	9.5%	9.5%	9.5%	9.5%	9.5%	
71	Ratio Cible des fonds propres total	11.5%	11.5%	11.5%	11.5%	11.5%	
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres						
	institutions financières	1,104	1,558	1,541	1,743	1,801	
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	581	580	546	493	553	
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	_	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	655	531	539	520	487	
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2	•					
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant						
	application du plafond)	140	121	114	98	96	
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	440	430	413	388	395	
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI)						
	(avant application du plafond)	168	218	212	147	208	
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.	499	494	478	467	453	

⁽¹⁾ Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (1) (en millions de dollars canadiens)

		T4 2024	
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		31,549	31,549
Valeurs mobilières		145,165	154,428
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire Autres valeurs mobilières	l	- 145,165	- 154,428
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		16,265	15,915
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		95,009	56,458
Aux particuliers		46,883	46,883
Créances sur cartes de crédit		2,761	2,761
Aux entreprises et aux administrations publiques		99,720	99,720
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		-	-
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(1,341)	(1,341)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	-	(302)
Insuffisance des provisions	i	-	-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(1,039)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		12,309	14,504
Autres		13,906	14,232
Goodwill	e	1,522	1,627
Immobilisations incorporelles	f	1,233	1,233
Actifs d'impôt différé		828	1,158
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	79
Actifs d'impôt différé - réglementaires	0	-	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	424
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	655
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	453
Participations significatives dans d'autres institutions financières		-	581
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	-
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	581
Autres		10,323	9,180
Total - Actif		462,226	435,109

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 octobre 2024, sur une base d'entité légale, Assurance vie Banque Nationale avait 342 M\$ d'actifs et 311 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 141 M\$ d'actifs et 103 M\$ de capitaux propres.

⁽²⁾ Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

CC2 - Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (1) (suite)

Passif P			T4 2024	
Passif September Passif September		Références avec les éléments		
Passif		des fonds propres	Publié dans le Rapport aux	Consolidé selon le cadre
Depts Say Sa		réglementaires ⁽²⁾	actionnaires	réglementaire
Instruments financiers derivés	Passif			
Autres passifs	Dépôts		333,545	333,545
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit (69) (69) (69) (69) (69) (69) (69) (69)	Instruments financiers dérivés		15,760	12,582
Passifs d'impôt différe W	Autres passifs		86,113	62,174
Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux régimes d'avantages du personnel Autres passifs d'impôt différé Autres 86,182 62,181 Dette subordonnée Reliés aux mombilisations incorporelles Reliés aux régimes d'avantages du personnel Autres Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux régimes d'avantages du personnel Autres Reliés aux mimbilis différé Reliés aux régimes d'avantages du personnel Reliés aux reliés d'avantages du résonnel Reliés aux reliés de la lustre solution avantages d'avantages d'ava	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	_	62
Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux mimbilisations incorporelles Reliés aux régimes d'avantages du personnel Autres passifs d'impôt différé Anortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission Dettes subordonnées non admissibles our le capital réglementaire S	Passifs d'impôt différé		(69)	(69)
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	Reliés au goodwill	w	-1	· -
Autres passifs d'impôt différé Autres (399 Autres (390	Reliés aux immobilisations incorporelles	x	_	204
Autres	Reliés aux régimes d'avantages du personnel	v	_	126
Autres	Autres passifs d'impôt différé	, in the second second	_	(399)
Dette subordonnée Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission Dette subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire Dette subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires Dette subordonnée le fucluse dans le calcul des fonds propres réglementaires Total - Passifi 436,676 490,5595 Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres 436,676 490,5595 Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres 436,633 34,6			86.182	
Amortissement des dettees subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaire Dette subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires Dont : sont admissibles r 1,250 Total - Passif Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de couverture des flux de trésorerie Capitaux propres de change non réalisés Capitaux propres de capitaux propres Capitaux propres de capitaux propres de capitaux propres Capitaux propres de	Dette subordonnée		1,258	1,258
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaires Dette subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires Dont : sont admissibles r - 1,250 Dont : sont admissibles r - 6,66 409,5550 Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres Actions ordinaires a 3,463 3,463 Surplus d'apport a' 85 Résultats non distribués b 18,633 18,633 Autres éléments cumulés du résultat global Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie h (77) Gains (pertes) nets de change non réalisés Autres Autres Autres (24) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres v - 3,150 Dont: sont admissibles V - 1 Instruments novateurs Dont : sont admissibles Autres Part incluse dans le calcul de T1 Part incluse dans le calcul de T1 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires 25,550	Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		_	_
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire 1,250 2,550 2,25,550 2,			_	8
Dett subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires 1,250 1		s	_	<u> </u>
Dont: sont admissibles r			_	1.250
Total - Passif 436,676 409,559 25,550		r	_	1,250
Actions ordinaires a 3,463 3,463 3,463 3,463 Surplus d'apport 85 85 85 85 85 85 85 8	Total - Passif		436,676	409,559
Surplus d'apport Résultats non distribués b 18,633 18,63	Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		25,550	25,550
Résultats non distribués b 18,633 18,633 Autres éléments cumulés du résultat global c 219 219 Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie h (77) (77 Gains (pertes) nets de change non réalisés 320 320 320 Autres (24) (24 (24 Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres v - 3,150 3,150 Dont: sont admissibles v - - - Participations ne donnant pas le contrôle v - - - Instruments novateurs v - </td <td>Actions ordinaires</td> <td>a</td> <td>3,463</td> <td>3,463</td>	Actions ordinaires	a	3,463	3,463
Autres éléments cumulés du résultat global Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie h (77) Gains (pertes) nets de change non réalisés 320 320 320 Autres Autres (24) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres Dont: sont admissibles v - 3,150 Participations ne donnant pas le contrôle Instruments novateurs Dont: sont admissibles - Autres Autres Autres Autres Autres Autres - Part incluse dans le calcul de CET1 Part incluse dans le calcul de T2 Part edu calcul des fonds propres réglementaires - Total - Capitaux propres 25,550 25,550	Surplus d'apport	a'	85	85
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie Gains (pertes) nets de change non réalisés Autres Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres Dont: sont admissibles V - Instruments novateurs Dont: sont admissibles - Instruments novateurs Orant admissibles Autres Autres Autres Autres Autres Autres Autres - Part incluse dans le calcul de CET1 Art incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres h (77) (77) (77) (77) (77) (77) (77) (Résultats non distribués	b	18,633	18,633
Gains (pertes) nets de change non réalisés Autres (24) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres 3,150 Dont: sont admissibles V - 3,150 Participations ne donnant pas le contrôle Instruments novateurs Dont: sont admissibles	Autres éléments cumulés du résultat global	С	219	219
Gains (pertes) nets de change non réalisés Autres (24) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres 3,150 Dont: sont admissibles V - 3,150 Participations ne donnant pas le contrôle Instruments novateurs Dont: sont admissibles	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(77)	(77)
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres Dont: sont admissibles Participations ne donnant pas le contrôle Instruments novateurs Dont : sont admissibles Autres Part incluse dans le calcul de CET1 Part incluse dans le calcul de T1 Part incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 4 4 4 - 4 - 5 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	Gains (pertes) nets de change non réalisés		320	320
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres Dont: sont admissibles Participations ne donnant pas le contrôle Instruments novateurs Dont : sont admissibles Autres Part incluse dans le calcul de CET1 Part incluse dans le calcul de T1 Part incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 3,150 4 4 4 - 4 - 5 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	Autres		(24)	(24)
Dont: sont admissibles Participations ne donnant pas le contrôle Instruments novateurs Dont : sont admissibles Autres Part incluse dans le calcul de CET1 Part incluse dans le calcul de T1 Part incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		3,150	3,150
Instruments novateurs	Dont: sont admissibles	v	· -	3,150
Instruments novateurs	Participations ne donnant pas le contrôle		_	_
Autres Part incluse dans le calcul de CET1 d Part incluse dans le calcul de T1 Part incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres			_	-
Part incluse dans le calcul de CET1 Part incluse dans le calcul de T1 Part incluse dans le calcul de T1 Part incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres d d - - - - - - - - - - -	Dont : sont admissibles		_	-
Part incluse dans le calcul de T1 Part incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres q	Autres		_	_
Part incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres s	Part incluse dans le calcul de CET1	d	_	_
Part incluse dans le calcul de T2 Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires Total - Capitaux propres s	Part incluse dans le calcul de T1	q	_	_
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires – – – – – – – – – – – Total - Capitaux propres – – – – – 25,550 – 25,550 – 25,550 – 25,550 – – – – – – – – – – – – – – – – – –		s	_	_
Total - Capitaux propres 25,550 25,550			_	_
			25.550	25,550
	Total - Passif et capitaux propres		462,226	435,109

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 octobre 2024, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 342 M\$ d'actifs et 311 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 141 M\$ d'actifs et 103 M\$ de capitaux propres.

⁽²⁾ Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

TLAC1 - Composition de la TLAC

		20	24		2023	
		T4	T3	T2	T1	T4
	Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements					
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	19,321	18,705	18,009	17,350	16,920
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	3,149	3,150	3,150	3,148	3,148
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
4	Autres ajustements	-	ı	-	-	-
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	3,149	3,150	3,150	3,148	3,148
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	1,531	1,577	1,543	925	988
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
9	Autres ajustements	_	-	-	-	-
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	1,531	1,577	1,543	925	988
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	24,001	23,432	22,702	21,423	21,056
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires					
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant					
	toutes les autres exigences du tableau des modalités de TLAC ⁽¹⁾	20,137	17,914	18,447	15,809	15,800
14	Dont : montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	-	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1er janvier 2022	-	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS $^{\mathrm{m}}$ en résolution	-	-	-	-	-
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	20,137	17,914	18,447	15,809	15,800
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements					
18	TLAC avant déductions	44,138	41,346	41,149	37,232	36,856
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles au TLAC					
	(non applicables aux BIS™ et aux BIS¹ SPE)	-	-	-	-	-
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(98)	(51)	(54)	(70)	(124)
21	Autres ajustements de TLAC	-	_	-	-	-
22	TLAC disponible après déductions	44,040	41,295	41,095	37,162	36,732
	Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC	1		1		
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	511,160	499,963	484,467	478,484	456,478
	Ratios TLAC et réserves de fonds propres	•		,		
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	31.2%	29.7%	30.2%	28.1%	29.2%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	8.6%	8.3%	8.5%	7.8%	8.0%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales					
	de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	8.3%	8.1%	7.9%	7.3%	7.8%
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité					
	accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%
29	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
30	Dont : réserve contracyclique spécifique à la banque	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
31	Dont : réserve applicable aux BIS $^{ ext{i}}$ et aux BIS $^{ ext{m}}$	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%

⁽¹⁾ Une liste complète des instruments de TLAC externes et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (1)

		T4 2024							T	3 2024	-		
				Rang de cré	ancier		Somme (1 à 5)			Rang de cré	éancier		Somme (1 à 5)
		1			4 (2)	5 ⁽³⁾		1			4 (2)	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas	2	3	Rang le p	lus élevé		Rang le plus bas	2	3	Rang le p	olus élevé	
		Actions	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux	Dette		Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation		Actions	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux	Dette	Instruments de recapitalisation	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation	
1	Description du rang du créancier	ordinaires	propres	subordonnée	interne	interne		ordinaires	propres	subordonnée	interne	interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3,463	3,150	1,250	24,772	-	32,635	3,442	3,150	1,250	25,658	-	33,500
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	-	-	4,733	_	4,733	_	-	-	7,795	-	7,795
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3,463	3,150	1,250	20,039	ı	27,902	3,442	3,150	1,250	17,863	-	25,705
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3,463	3,150	1,250	20,039	-	27,902	3,442	3,150	1,250	17,863	-	25,705
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	4,228	-	4,228	-	-	-	3,463	-	3,463
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	13,350	-	13,350	-	-	-	11,956	-	11,956
	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	_	-	1,250	128	_	1,378	_	-	1,250	130	_	1,380
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	-	-	-	2,333	-	2,333	-	-	-	2,314	-	2,314
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3,463	3,150	-	-	-	6,613	3,442	3,150	-	-	_	6,592

				T	2 2024					Ī	1 2024		
				Rang de cré	ancier		Somme			Rang de cr	éancier		Somme
		1			4 (2)	5 ⁽³⁾		1			4 (2)	5 ⁽³⁾	
		Rang le	2	3				Rang le	2	3			
_		plus bas			Rang le p	lus élevé		plus bas			Rang le p	lus élevé	
			Actions privilégiées et autres instruments	vilégiées Autres passifs et autres excluant les					Actions privilégiées et autres instruments		Instruments de	Autres passifs excluant les instruments de	
		Actions	de capitaux	Dette	recapitalisation			Actions		Dette		recapitalisation	
1	Description du rang du créancier	ordinaires		subordonnée	•	interne		ordinaires	•	subordonnée		interne	
2	onds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3,413	3,150	1,250	23,944	-	31,757	3,347	3,150	750	21,026	-	28,273
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	-	5,551	_	5,551	-	_	-	5,287	-	5,287
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3,413	3,150	1,250	18,393	-	26,206	3,347	3,150	750	15,739	-	22,986
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3,413	3,150	1,250	18,393	-	26,206	3,347	3,150	750	15,739	-	22,986
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	4,872	-	4,872	-	-	-	5,181	-	5,181
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	10,350	-	10,350	-	-	-	7,459	-	7,459
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	-	-	1,250	865	-	2,115	-	-	750	848	-	1,598
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	-	-	_	2,306	-	2,306	-	-	-	2,251	-	2,251
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3,413	3,150	_	_	_	6,563	3,347	3,150	-	_	_	6,497

⁽¹⁾ Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

⁽²⁾ Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

⁽³⁾ Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 - Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

			20	24		2023
		T4	T3	T2	T1	T4
	Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier					
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	462,226	453,933	441,690	433,927	423,578
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont					
	consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	90	119	105	61	46
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque	(49)	(49)	(49)	(49)	(49)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la					
	mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-	-
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés (1)	6,750	3,537	4,684	4,917	(2,541)
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) (1)	5,176	6,764	4,473	6,040	5,496
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	44,682	42,955	41,246	40,319	38,911
8	Autres ajustements	(7,715)	(7,296)	(7,682)	(6,731)	(8,963)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	511,160	499,963	484,467	478,484	456,478

⁽¹⁾ Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 - Ratio de levier - modèle de déclaration commun

1 F 2 / 3 (Divulgation commune du ratio de levier	T4	T3	T-0		
1 F 2 / 3 (Divulgation commune du ratio de levier		13	T2	T1	T4
1 F 2 I 3 (PiratBation communic as ratio ac torici					
2 I 3 (Exposition au bilan		_		•	
3 (Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis,					
3 (mais compte tenu des suretés)	433,693	429,655	408,009	410,386	394,799
	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
4 ((Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(4,697)	(4,131)	(4,596)	(3,571)	(5,817)
	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(3,018)	(3,167)	(3,085)	(3,160)	(3,148)
	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	425,978	422,357	400,328	403,655	385,834
	Expositions sur les instruments financiers dérivés					
	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	4,569	3,083	4,499	3,402	4,665
	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	14,152	10,799	12,172	11,732	10,000
8 ((Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9 1	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	338	126	592	410	312
10 ((Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	_	-	-	_	_
11 1	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	19,059	14,008	17,263	15,544	14,977
	Expositions sur les opérations de financement par titres					
12 /	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation),					
	après ajustement pour opérations comptables de vente	16,265	13,879	21,157	12,926	11,260
	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(1,476)	(1,347)	(1,889)	(721)	(1,282)
	Exposition au risque de crédit de contrepartie (RC) pour OFT	6,652	8,111	6,362	6,761	6,778
_	Exposition sur opérations à titre de mandataire		-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	21,441	20,643	25,630	18,966	16,756
	Autres expositions hors bilan					
	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	130,533	127,872	124,455	122,041	118,847
18 ((Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(85,851)	(84,917)	(83,209)	(81,722)	(79,936)
19 F	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	44,682	42,955	41,246	40,319	38,911
	Fonds propres et expositions totales					
	Fonds propres de catégorie 1	22,470	21,855	21,159	20,498	20,068
	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	511,160	499,963	484,467	478,484	456,478
	Ratio de levier		_	_	_	
22 J	Ratio de levier - Selon Bâle III	4.4%	4.4%	4.4%	4.3%	4.4%

RC1 - Qualité du crédit des actifs (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

					T4 2024				T3 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	a	b	С	d	e	f	g		
		Valeurs compt	ables brutes ⁽²⁾			on pour pertes dit en méthode			Valeurs compt	ables brutes ⁽²⁾		Dont la provisi de cré	on pour pertes dit en méthode				
			des			standard	provision			des			standard	provision			
					Allouée dans	Allouée dans	pour pertes					Allouée dans	Allouée dans	pour pertes			
			Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs		Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs		
		Expositions	non	pour pertes	règlementaire	règlementaire	méthode	nettes	Expositions	non	pour pertes	règlementaire	règlementaire	méthode	nettes		
		en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit ⁽⁴⁾	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)	en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit ⁽⁴⁾	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)		
1	Prêts (5)	1,628	231,951	1,350	187	124	1,039	232,229	1,397	230,457	1,304	151	107	1,046	230,550		
2	Titres de dette	_	39,161	9	-	5	4	39,152	-	38,413	6	_	2	4	38,407		
3	Engagements hors bilan (6)	36	124,220	214	-	10	204	124,042	24	122,510	204	_	12	192	122,330		
4	Total	1,664	395,332	1,573	187	139	1,247	395,423	1,421	391,380	1,514	151	121	1,242	391,287		

					T2 2024				T1 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	a	b	С	d	e	f	g		
		Valeurs compt			•	on pour pertes dit en méthode			Valeurs compt				on pour pertes dit en méthode	Dont la			
			des		Allouée dans	standard Allouée dans	provision pour pertes			des		Allouée dans	standard Allouée dans	provision pour pertes			
			Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs		Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs		
		Expositions	non	pour pertes	règlementaire	règlementaire	méthode	nettes	Expositions	non	pour pertes	règlementaire	règlementaire	méthode	nettes		
		en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit ⁽⁴⁾	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)	en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit ⁽⁴⁾	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)		
1	Prêts (5)	1,251	224,312	1,219	132	98	989	224,344	1,085	229,498	1,218	118	84	1,016	229,365		
2	Titres de dette	-	33,555	6	-	2	4	33,549	-	33,256	6	-	2	4	33,250		
3	Engagements hors bilan (6)	31	119,169	196	ı	13	183	119,004	13	116,828	192	-	12	180	116,649		
4	Total	1,282	377,036	1,421	132	113	1,176	376,897	1,098	379,582	1,416	118	98	1,200	379,264		

⁽¹⁾ Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

⁽²⁾ Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

⁽³⁾ La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

⁽⁴⁾ Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

⁽⁵⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

⁽⁶⁾ Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 - Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
		a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	1,397	1,251	1,085	1,010
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	441	389	441	336
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(47)	(70)	(76)	(57)
4	Radiations	(114)	(67)	(146)	(94)
5	Autres variations (2)	(49)	(106)	(53)	(110)
6	Prêts (1) et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	1,628	1,397	1,251	1,085

⁽¹⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

⁽²⁾ Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 - Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

				T4 2024					T3 2024		
		a	b	С	d	e	a	b	С	d	e
					Expositions					Expositions	
		Expositions non		Expositions	garanties par des	Expositions	Expositions non		Expositions	garanties par des	Expositions
		garanties - valeur	Expositions à	garanties par des	garanties	garanties par des	garanties - valeur	Expositions à	garanties par des	garanties	garanties par des
		comptable (1)	garantir	sûretés	financières	dérivés de crédit	comptable (1)	garantir	sûretés	financières	dérivés de crédit
1	Prêts (2)	141,772	91,651	88,522	3,038	-	139,580	92,168	88,852	3,128	=
2	Titres de dette	39,161	-	-	-	-	38,413	-	-	_	-
3	Total	180,933	91,651	88,522	3,038	-	177,993	92,168	88,852	3,128	-
4	Dont : en défaut	1,348	181	130	42	-	1,175	147	105	34	_

				T2 2024					T1 2024		
		a	b	С	d	e	a	b	С	d	e
					Expositions					Expositions	
		Expositions non		Expositions	garanties par des	Expositions	Expositions non		Expositions	garanties par des	Expositions
		garanties - valeur	Expositions à	garanties par des	garanties	garanties par des	garanties - valeur	Expositions à	garanties par des	garanties	garanties par des
		comptable (1)	garantir	sûretés	financières	dérivés de crédit	comptable (1)	garantir	sûretés	financières	dérivés de crédit
1	Prêts (2)	138,462	87,019	83,780	3,086	1	142,932	87,635	84,842	2,670	-
2	Titres de dette	33,555	_	_	-	-	33,256	-	-	-	_
3	Total	172,017	87,019	83,780	3,086	-	176,188	87,635	84,842	2,670	-
4	Dont : en défaut	1,013	159	110	39	-	724	151	114	33	_

⁽¹⁾ Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

⁽²⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

									2	024								
				T4					,	T3					,	T2		
								Expositio	on en cas d	e défaut (ECD) b	rute (1)							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés		Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total		Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	8,236	482	15	-	-	8,733	8,065	469	16	-	-	8,550	7,934	484	15	-	-	8,433
Pétrole & gaz	2,185	1,424	197	-	-	3,806	2,220	1,470	125	-	-	3,815	2,356	1,266	72	-	-	3,694
Mines	1,792	1,757	216	-	233	3,998	1,405	1,860	242	-	305	3,812	1,143	1,702	303	-	337	3,485
Services publics	12,962	6,983	3,416	-	_	23,361	13,021	7,529	3,047	-	_	23,597	13,269	6,870	3,085	-	-	23,224
Services publics excluant pipelines	9,578	5,491	3,250	-	-	18,319	9,877	6,132	2,887	-	-	18,896	9,647	5,723	2,901	-	-	18,271
Pipelines	3,384	1,492	166	-	-	5,042	3,144	1,397	160	-	-	4,701	3,622	1,147	184	-	-	4,953
Constructions non immobilières (2)	2,197	913	110	-	-	3,220	2,201	1,048	111	-	-	3,360	1,933	1,329	95	-	-	3,357
Fabrication	7,579	3,525	555		-	11,659	7,518	3,447	555	1	-	11,521	7,278	3,625	269	10	-	11,182
Commerce de gros	2,908	1,068	53	-	-	4,029	3,012	1,096	72	-	-	4,180	3,053	1,147	68	-	-	4,268
Commerce de détail	4,103	1,280	52	-	-	5,435	3,887	1,322	49	-	-	5,258	3,786	1,340	47	-	-	5,173
Transports	3,157	2,309	209	26	-	5,701	3,097	2,476	202	12	-	5,787	2,991	2,071	192	97	-	5,351
Communications	2,524	1,377	109	-	-	4,010	2,265	1,110	104	-	-	3,479	2,180	986	261	-	-	3,427
Services financiers	42,134	5,081	3,487	212,117	2,237	265,056	42,847	4,765	3,399	212,581	2,103	265,695	36,326	4,861	3,301	205,373	2,165	252,026
Services immobiliers et constructions																		
immobilières ⁽³⁾	20,729	6,776	362	-	-	27,867	21,130	6,389	362	-	-	27,881	21,093	5,870	336	3	-	27,302
Services professionnels	2,659	978	183	-	-	3,820	2,609	990	180	-	-	3,779	2,652	983	185	-	-	3,820
Éducation et soins de santé	3,279	668	19	-	-	3,966	3,320	706	17	2	-	4,045	3,478	685	14	4	-	4,181
Autres services	7,708	2,183	532	589	32	11,044	7,553	2,067	540	2,365	31	12,556	7,173	2,163	521	1,790	16	11,663
Gouvernement	28,770	1,397	11	43,304	369	73,851	29,260	1,470	14	39,448	12	70,204	27,939	1,311	14	39,582	421	69,267
Autres	17,656	797	1,270	5	3	19,731	16,566	820	1,444	2	2	18,834	16,314	810	1,226	3	1	18,354
Total – Autres que particuliers (4)	170,578	38,998	10,796	256,041	2,874	479,287	169,976	39,034	10,479	254,411	2,453	476,353	160,898	37,503	10,004	246,862	2,940	458,207

⁽¹⁾ ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

⁽²⁾ Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

⁽³⁾ Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

⁽⁴⁾ Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

			2	024						_		20	23	-				
				T1						T4						T3		
								Expositio	n en cas d	e défaut (ECD) b	rute (1)							
_	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	7,779	459	11	_	-	8,249	7,636	498	5	-	-	8,139	7,729	660	8	-	-	8,397
Pétrole & gaz	2,121	1,296	62	-	-	3,479	1,836	1,417	71	-	-	3,324	1,772	1,298	76	-	-	3,146
Mines	1,127	1,567	291	_	312	3,297	1,163	1,542	268	-	385	3,358	1,083	1,412	268	-	354	3,117
Services publics	12,755	7,253	3,063	-	-	23,071	12,749	5,889	3,036	-	-	21,674	11,578	5,401	2,590	-	-	19,569
Services publics excluant pipelines	9,414	5,965	2,863	-	-	18,242	9,277	4,734	2,898	-	-	16,909	8,118	3,994	2,463	-	-	14,575
Pipelines	3,341	1,288	200	-	-	4,829	3,472	1,155	138	-	-	4,765	3,460	1,407	127	-	-	4,994
Constructions non immobilières (2)	1,888	1,281	82	-	-	3,251	1,973	1,183	95	-	-	3,251	2,153	1,139	99	-	-	3,391
Fabrication	7,048	3,339	273	11	-	10,671	6,670	3,409	339	9	-	10,427	6,728	3,054	334	-	-	10,116
Commerce de gros	2,931	1,058	44	_	-	4,033	3,014	1,025	46	-	-	4,085	3,038	1,054	51	-	-	4,143
Commerce de détail	4,026	1,280	40	_	-	5,346	3,631	1,376	41	-	-	5,048	3,507	1,143	33	-	-	4,683
Transports	2,793	1,901	182	313	-	5,189	2,641	1,997	157	747	-	5,542	2,395	1,970	142	758	1	5,266
Communications	2,553	903	314	-	-	3,770	2,582	845	356	-	-	3,783	2,737	749	388	-	-	3,874
Services financiers	44,827	4,506	3,422	179,090	1,328	233,17	44,926	4,240	1,888	164,428	2,523	218,005	41,628	4,600	1,252	159,185	757	207,422
Services immobiliers et constructions																		
immobilières ⁽³⁾	21,020	5,816	349	-	-	27,185	20,492	5,429	359	-	-	26,280	19,491	5,506	350	-	-	25,347
Services professionnels	2,485	1,032	187	-	-	3,704	2,760	913	200	-	-	3,873	2,495	863	202	-	-	3,560
Éducation et soins de santé	3,450	720	15	3	-	4,188	3,434	775	16	2	-	4,227	3,326	879	18	7	-	4,230
Autres services	6,540	2,238	482	1,123	29	10,412	6,786	2,092	898	31	14	9,821	6,479	2,441	882	1,294	51	11,147
Gouvernement	28,437	1,280	14	35,394	390	65,515	23,218	1,305	13	33,087	470	58,093	31,931	1,293	13	40,426	449	74,112
Autres	15,050	814	895	11	6	16,776	14,640	834	900	47	6	16,427	13,524	243	915	57	2	14,741
Total – Autres que particuliers (4)	166,830	36,743	9,726	215,945	2,065	431,30	160,151	34,769	8,688	198,351	3,398	405,357	161,594	33,705	7,621	201,727	1,614	406,261

⁽¹⁾ ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

⁽²⁾ Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

⁽³⁾ Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

⁽⁴⁾ Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) (1) (en millions de dollars canadiens)

						2027							2022
					T4	2024				T3	T2	T1	2023 T4
			Type d'actif				Type de client						
	Montants utilisés		Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾		Autres éléments hors bilan ⁽³⁾		États souverains	Institutions financières	Total	Total	Total	Total	Total
Europe (4)	882	949	1,253	475	204	1,741	401	1,621	3,763	3,811	2,923	2,788	2,207
Royaume-Uni	1,098	73	1,449	2,165	_	621	94	4,070	4,785	3,075		3,783	3,608
Amérique latine	278	161	158	47	5	196	153	300	649	702	713	566	504
Asie	4,036	864	4,982	28	30	3,217	6,379	344	9,940	10,494	9,398	9,132	8,889
Autre	265	27	304	195	6	228	265	304	797	828	736	586	297
Total (5)	6,559	2,074	8,146	2,910	245	6,003	7,292	6,639	19,934	18,910	16,856	16,855	15,505

⁽¹⁾ Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculé selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

⁽²⁾ Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

⁽³⁾ Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

⁽⁴⁾ Excluant le Royaume-Uni.

⁽⁵⁾ Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 - Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

				T4 2024						4			
		a	b	С	d	е	f	a	b	С	d	e	f
			ons avant prise		ons après prise				ons avant prise		ions après prise		
			ote des CCEC et		mpte des CCEC				pte des FCEC et		ompte des FCEC		
		des t	echniques ARC	et des	techniques ARC	APR et den	sité des APR		techniques ARC	et des	techniques ARC	APR et dens	sité des APR
		Montants	Montants	Montants	Montant		Densité	Montants	Montants	Montants			Densité
_	Classes d'actifs	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR		au bilan	hors bilan	au bilan			des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3,303	173	3,104	173	1,389	42%	3,081	176	2,884	177	1,250	41%
2	Entités du secteur public	175	22	1,557	67	1	0%	139	23	1,577	64	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	354	_	772	_	-	0%	422	-	836	-	-	0%
4	Banques	4,307	904	4,303	904	3,269	63%	3,891	894	3,920	894	3,356	70%
	Dont : entreprises d'investissement et autres												
	institutions financières assimilées à des												
	banques	_	561	143	561	641	91%	-	561	163	561	647	89%
5	Obligations sécurisées	-	_	-	_	-	0%	-	-	-	-	_	0%
6	Entreprises	8,231	185	6,293	185	6,287	97%	7,905	149	6,270	149	6,235	97%
	Dont : entreprises d'investissement et autres												
	institutions financières assimilées à des												
	entreprises	97	92	348	92	357	81%	117	41	341	41	310	81%
	Dont : financement spécialisé	_	_	-	-	-	0%	-		-	_	-	0%
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds						070						070
l ′	propres	1,627	_	1,627	_	4,004	246%	1,634	_	1,634	_	4,017	246%
8	Clientèle de détail	2,595	6	2,090	6	1,586	76%	2,629	59	2,111	59	1,643	76%
9	Immobilier	16,707	444	15,924	399	8,054	49%	16,345	418	15,530	376	7,724	49%
_	Dont : immobilier résidentiel général	10,489	114	10,063	114	4,073	40%	10,367	106	9,845	106	3,883	39%
	Dont : immobilier résidentiel general	10,403	117	10,005	114	4,073	4070	10,507	100	3,043	100	3,003	3370
	revenus	563	_	412	_	274	67%	491	_	434	_	293	68%
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	_		_		0%	-	_	-	_	_	0%
	Dont : immobilier commercial général	5,435	285	5,435	285	3,686	64%	5,238	270	5,238	270	3,529	64%
	Dont : Immobilier commercial productif de	0,400	200	0,400	200	0,000	0470	0,200	210	0,200	270	0,020	0470
	revenus	220	45	14	_	21	150%	249	42	13	_	19	146%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains,	220	40	'-		21	13070	243	72	13		13	17070
	et construction de bâtiments	_	_	_	_	-	0%	_	_	_	_	_	0%
10		300	8	171	8	77	43%	294	9	158	a	76	46%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	300		'/'_	_		0%	234	-	-	-	'0	0%
12	, ,	386		394		395	100%	309	_	319	1 _	316	99%
13		5,054	_	5,054	_	6,540	129%	5,162	_	5,162	_	6,242	121%
_			4 740		1 740	,	73%		4 700		4 700	,	73%
14	IOTAL	43,039	1,742	41,289	1,742	31,602	13%	41,811	1,728	40,401	1,728	30,860	13%

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

⁽²⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC4 - Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (1) (suite)

				T2 2024			-	T1 2024					
		a	b	С	d	е	f	a	b	С	d	е	f
			ons avant prise		ons après prise				ons avant prise		ions après prise		
			pte des CCEC et		ompte des CCEC				pte des CCEC et		ompte des CCEC		
		des	techniques ARC	et des	techniques ARC	APR et den	sité des APR	des	techniques ARC	et des	techniques ARC	APR et dens	sité des APR
		Montants	Montants	Montants	Montant		Densité	Montants	Montants	Montants	Montant		Densité
	Classes d'actifs	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR	des APR	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR	des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3,037	178	2,870	178	1,296	43%	2,853	174	2,671	174	1,077	38%
2	Entités du secteur public	150	22	1,498	68	1	0%	115	23	1,308	80	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	340	-	754	_	-	0%	342	_	746	_	-	0%
4	Banques	3,540	806	3,586	806	3,003	68%	2,500	677	2,686	677	2,162	64%
	Dont : entreprises d'investissement et autres					•							
	institutions financières assimilées à des												
	banques	-	561	154	561	642	90%	-	561	119	561	624	92%
5	Obligations sécurisées	-	-	-	_	-	0%	-	_	-	_	-	0%
6	Entreprises	8,092	194	6,513	193	6,564	98%	8,442	214	6,151	214	6,236	98%
	Dont : entreprises d'investissement et autres												
	institutions financières assimilées à des												
	entreprises	102	48	323	48	300	81%	839	23	311	23	262	78%
	Dont : financement spécialisé	-	-	-	_	-	0%	-	_	-	_	-	0%
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds												
	propres	1,335	-	1,335	-	3,273	245%	1,300	_	1,300	-	3,185	245%
8	Clientèle de détail	2,618	54	2,073	54	1,610	76%	2,713	55	2,184	55	1,693	76%
9	Immobilier	15,946	397	15,200	353	7,510	48%	15,229	365	14,608	308	7,112	48%
	Dont : immobilier résidentiel général	10,075	103	9,628	103	3,786	39%	9,696	92	9,437	92	3,686	39%
	Dont : immobilier résidentiel productif de												
	revenus	467	-	452	-	298	66%	508	-	432	_	276	64%
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	_	-	0%
	Dont : immobilier commercial général	5,108	250	5,108	250	3,408	64%	4,728	216	4,728	216	3,133	63%
	Dont : Immobilier commercial productif de												
	revenus	296	44	12	_	18	150%	297	57	11	-	17	155%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains,												
	et construction de bâtiments	-	-	-	-	-	0%	-	_	-	-	-	0%
10	Prêts hypothécaires inversés	304	11	163	10	77	45%	311	10	170	10	80	44%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
12	Expositions en défaut	269	-	279	-	277	99%	239	-	248	-	243	98%
13	Autres actifs (2)	4,727		4,727	_	6,186	131%	4,565	_	4,565	_	5,935	130%
14	Total	40,358	1,662	38,998	1,662	29,797	73%	38,609	1,518	36,637	1,518	27,724	73%

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

⁽²⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 - Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

								T4 2024						
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
	Pondération des risques													
														i
	Classes d'actifs	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1,888		-						-				
2	Organismes publics hors administration centrale	1,621		3						-				
3	Banques multilatérales de développement	772		-		_				-				
4	Banques			1,239		1,235		-		164				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			-		_		-		125				
5	Obligations sécurisées			-		-		-		-				
6	Entreprises			-						79			-	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			-						79			-	
	Dont : financement spécialisé			-						-				
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		-											
9	Immobilier			4,808	1,073	809	887	68	83	86	-	4,965	-	23
	Dont : immobilier résidentiel général			4,808	1,073	757	832	68		7				23
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					52	55		83	79	-	9		
	Dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-		-	-		
	Dont : immobilier commercial général			-								4,956	-	
	Dont : immobilier commercial de rapport													-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
	Prêts hypothécaires inversés					36	90		19			19		
	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-		-	-	_
	Expositions en défaut									-				
	Autres actifs ⁽²⁾	1,750		13										
14	Total	6,031	-	6,063	1,073	2,080	977	68	102	329	-	4,984	-	23

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux disposition relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

⁽²⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 - Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1) (suite)

(en millions de dollars canadiens) T4 2024 р W Pondération des risques Total des expositions au risque de crédit (après Classes d'actifs prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC) 75% 80% 85% 90% 100% 105% 110% 130% 150% 250% 400% 1250% Autres Emprunteurs souverains et banques centrales 1.389 Organismes publics hors administration centrale 1.624 Banques multilatérales de développement 772 Banques 18 2,551 5,207 Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques 561 18 704 Obligations sécurisées Entreprises 172 713 5.514 6,478 Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises 172 440 189 Dont : financement spécialisé Dette subordonnée, actions et fonds propres 45 1,582 1,627 Clientèle de détail 2,096 2,096 Immobilier 274 183 1,268 16,323 1,790 6 Dont: immobilier résidentiel général 1,215 10,177 1,394 Dont : immobilier résidentiel de rapport 6 75 53 412 Dont : autre immobilier résidentiel Dont: immobilier commercial général 396 274 94 5,720 Dont: immobilier commercial de rapport 14 14 Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments Prêts hypothécaires inversés 15 179 Titres adossés à des créances hypothécaires 12 Expositions en défaut 366 28 394 Autres actifs (2) 13 3,291 5,054 14 Total 4,058 713 - 13,445 1,582 211 1,286 43,031

			T4 2	024	
		a	b	С	d
			Expositions sur éléments		Exposition (après prise en
		Expositions sur éléments du	hors bilan (avant prise en		compte des CCEC et des
	Coefficient de pondération du risque	bilan	compte du CCEC)	CCEC moyen pondéré (3)	techniques d'ARC)
1	Moins de 40%	13,859	525	34%	16,224
2	40-70%	5,159	327	52%	5,506
3	75-80%	4,501	6	38%	4,058
4	85%	713	-	0%	713
5	90-100%	16,587	839	45%	14,731
6	105-130%	6	-	0%	6
7	150%	526	45	40%	211
8	250%	1,582	-	0%	1,582
9	400%	-	-	0%	_
10	1250%	_	_	0%	_
11	Expositions totales	42,933	1,742	40%	43,031

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.
(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

⁽³⁾ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des CCEC).

RC5 - Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1) (suite)

								T3 2024						
		a	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	l	m
	Pondération des risques													
	Classes d'actifs	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
	Emprunteurs souverains et banques centrales	1,811		_						-				
2	Organismes publics hors administration centrale	1,639		2						-				
3	Banques multilatérales de développement	836		-		-				-				
4	Banques			853		997		-		124				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			-		-		-		122				
5	Obligations sécurisées			-		-		-		-				
6	Entreprises			-						62			-	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			-						62			-	
	Dont : financement spécialisé			-						_				
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		-											
9	Immobilier			4,721	1,057	806	910	73	93	92	-	4,811	-	22
	Dont : immobilier résidentiel général			4,721	1,057	762	856	73		8				22
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					44	54		93	84	-	9		
	Dont : autre immobilier résidentiel					-	_		-		-	_		
	Dont : immobilier commercial général			-								4,802	-	
	Dont : immobilier commercial de rapport													_
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					27	87		13			22		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	_	-	_	-	_	-		_	_	_
	Expositions en défaut									_				
13	Autres actifs (2)	1,633		278										
	Total	5,919	-	5,854	1,057	1,830	997	73	106	278	_	4,833	_	22

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 - Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1) (suite)

(en millions de dollars canadiens) T3 2024 V W Pondération des risques Total des expositions au risque de crédit (aprè prise en compte des CCEO Classes d'actifs 80% 90% 105% 110% 130% 400% 1250% et des techniques d'ARC 75% 85% 100% 150% 250% Autres Emprunteurs souverains et banques centrales 1.250 Organismes publics hors administration centrale 1.641 Banques multilatérales de développement 836 Banques 2,799 41 4,814 Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques 561 41 724 Obligations sécurisées Entreprises 163 750 5,444 6,419 Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises 163 157 382 Dont: financement spécialisé Dette subordonnée, actions et fonds propres 1,589 45 1,634 Clientèle de détail 2,170 2,170 Immobilier 1,571 241 170 1,331 15,906 8 Dont: immobilier résidentiel général 1,182 1,270 9,951 Dont : immobilier résidentiel de rapport 8 80 61 434 Dont : autre immobilier résidentiel Dont: immobilier commercial général 388 241 77 5,508 Dont : immobilier commercial de rapport 13 13 Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments Prêts hypothécaires inversés 167 18 Titres adossés à des créances hypothécaires 12 Expositions en défaut 294 25 319 Autres actifs (2) 13 3,251 5,162 14 Total 3,904 750 13,342 8 195 1,589 1,372 42,129

			T3 2	024	
		a	b	С	d
	Coefficient de pondération du risque	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du CCEC)		Exposition (après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC)
	Moins de 40% 40-70%	13,308 5,074	531 274	31% 50%	15,657 5,312
3	75-80% 85%	4,347 750	59 -	40% 0%	3,965 750
5	90-100%	16,216	822	42% 0%	14,653
7	105-130% 150%	8 464	42	40%	195
	250% 400%	1,589 -	-	0% 0%	1,589 -
	1250% Expositions totales	- 41,756	- 1,728	0% 37%	42,129

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

⁽³⁾ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des CCEC).

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

_							T4 2024						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	i	k	l
avancée			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des								
	60	bilan brutes	en compte des		techniques ARC	40	Nombre de	(0)	Échéance		Densité des	Perte	
	Fourchette de PD (1)	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne ⁽⁷⁾	APR	APR (8)	attendue ⁽⁹⁾	pertes de crédit
,,	0.00 à < 0.15	1,090	-	0%	1,090	0.08%	43,669	19.2%		32	3.0%	-	
residentiets et	0.15 à < 0.25	316	-	0%	316	0.20%	10,644	20.1%		14	4.4%	-	
	0.25 à < 0.50	395	-	0%	395	0.35%	12,577	20.8%		23	5.8%	-	
Hypothecunes	0.50 à < 0.75	213	-	0%	213	0.62%	4,271	21.2%		16	7.6%	-	
	0.75 à < 2.50	663	-	0%	663	1.33%	6,291	18.6%		66	9.9%	2	
	2.50 à < 10.00	182	-	0%	182	4.56%	2,529	8.5%		22	12.1%	1	
	10.00 à < 100.00	40	-	0%	40	14.94%	686	4.4%		6	14.7%	-	
l l	100.00 (défaut)	19	-	0%	19	100.00%	229	3.7%		4	22.1%	-	
	Sous-total	2,918	-	0%	2,918	1.57%	80,896	18.5%		183	6.3%	3	7
Prêts hypothécaires	0.00 à < 0.15	45,928	21,966	35%	53,534	0.07%	252,458	21.4%		2,062	3.9%	8	
i colacilides et	0.15 à < 0.25	7,544	1,445	37%	8,085	0.19%	29,006	24.9%		803	9.9%	4	
marges de crédit	0.25 à < 0.50	6,085	727	51%	6,458	0.35%	23,024	24.2%		938	14.5%	5	
hypothécaires -	0.50 à < 0.75	2,188	169	57%	2,284	0.61%	8,374	24.1%		499	21.8%	3	
non-assurés	0.75 à < 2.50	3,378	222	59%	3,508	1.29%	13,485	23.2%		1,195	34.1%	11	
	2.50 à < 10.00	1,269	44	72%	1,301	4.70%	5,092	22.3%		905	69.5%	14	
	10.00 à < 100.00	282	1	279%	285	16.96%	1,192	22.7%		340	119.5%	11	
	100.00 (défaut)	113	3	50%	115	100.00%	635	23.3%		264	229.8%	6	
	Sous-total	66,787	24,577	36%	75,570	0.47%	333,266	22.2%		7,006	9.3%	62	70
Crédit rotatif	0.00 à < 0.15	952	11,446	72%	9,211	0.09%	887,852	81.0%		399	4.3%	7	
admissible	0.15 à < 0.25	278	1,139	77%	1,156	0.19%	142,737	86.5%		104	9.0%	2	
	0.25 à < 0.50	372	1,638	80%	1,687	0.34%	258,087	87.1%		236	14.0%	5	
	0.50 à < 0.75	215	378	83%	528	0.62%	65,003	84.8%		118	22.5%	3	
	0.75 à < 2.50	678	649	94%	1,285	1.44%	179,862	87.0%		563	43.8%	17	
	2.50 à < 10.00	652	325	100%	1,094	4.72%	263,603	90.5%		1,135	103.8%	46	
	10.00 à < 100.00	161	50	107%	214	23.21%	53,902	90.6%		499	232.9%	45	
	100.00 (défaut)	27	_	0%	27	100.00%	4,486	72.2%		7	26.9%	19	
	Sous-total	3,335	15,625	76%	15,202	1.09%	1,855,532	83.6%		3,061	20.1%	144	254
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1,120	2,700	62%	2,790	0.09%	74,860	51.2%		338	12.1%	1	
	0.15 à < 0.25	856	399	60%	1,095	0.20%	42,859	51.4%		234	21.4%	1	
	0.25 à < 0.50	1,959	343	59%	2,161	0.37%	102,754	59.1%		767	35.5%	5	
	0.50 à < 0.75	1,765	166	63%	1,869	0.62%	86,273	59.0%		896	47.9%	7	
	0.75 à < 2.50	5,687	342	74%	5,940	1.41%	264,945	58.0%		3,911	65.9%	51	
	2.50 à < 10.00	2,789	102	73%	2,864	4.31%	75.426	32.5%		1,340	46.8%	38	
	10.00 à < 100.00	280	23	53%	292	26.82%	11,009	50.2%		339	116.2%	38	
	100.00 (défaut)	187	2	55%	188	100.00%	10,534	58.1%		240	127.5%	100	
I	Sous-total	14,643	4.077	63%	17,199	2.89%	668,660	52.3%		8,065	46.9%	241	225
1	Juus-lulal	14,043	4,077	03%	17,199	2.09%	000,000	32.3%		0,000	40.9%	241	223

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre de comptes de détail.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

-							T4 2024						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
avancée			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des								
	(1)	bilan brutes	en compte des		techniques ARC	40	Nombre de		Échéance		Densité des		Provisions pour
	Fourchette de PD (1)	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne ⁽⁷⁾	APR		attendue (9)	pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,517	1,678	98%	2,591	0.08%	1,006	30.4%	1.66	305	11.8%	1	
	0.15 à < 0.25	9,556	7,965	86%	15,702	0.20%	2,554	38.1%	1.93	4,342	27.6%	12	
	0.25 à < 0.50	10,850	4,913	85%	14,851	0.35%	2,268	33.9%	2.18	4,769	32.1%	17	
	0.50 à < 0.75	13,463	7,128	88%	19,549	0.53%	2,724	37.3%	2.13	9,034	46.2%	39	
	0.75 à < 2.50	26,647	10,886	89%	35,635	1.19%	12,319	34.8%	1.89	21,227	59.6%	146	
	2.50 à < 10.00	4,539	893	93%	5,171	4.37%	1,345	37.2%	1.51	4,900	94.7%	87	
	10.00 à < 100.00	420	51	96%	465	16.20%	101	38.5%	1.08	755	163.0%	30	
	100.00 (défaut)	573	29	44%	599	100.00%	421	39.0%	1.10	1,416	236.0%	156	
	Sous-total	67,565	33,543	88%	94,563	1.60%	22,738	35.8%	1.96	46,748	49.4%	488	564
États souverains	0.00 à < 0.15	61,919	7,126	96%	67,986	0.01%	583	10.6%	2.23	1,318	1.9%	1	
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0.00%	_	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0.00%	_	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	_	0.00%	_	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	_	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	2.50 à < 10.00	7	4	75%	10	7.63%	2	33.7%	1.00	12	117.0%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	_	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	_	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	_	
	Sous-total	61,926	7,130	96%	67,996	0.01%	585	10.6%	2.23	1,330	2.0%	1	4

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

-		T4 2024													
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l		
fondation			Expositions hors		ECD après prise										
		Expositions au			en compte des				4						
	Fourchette de PD (1)	bilan brutes initiales	en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen (3)	techniques ARC et des FCEC	PD movenne (4)	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD movenne (6)	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾		Provisions pour pertes de crédit		
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,874	6,725	55%	6,388	0.08%	62	41.5%	1.70	1,237	19.4%	attendue 1	pertes de credit		
Littleprises	0.15 à < 0.25	4,667	11,920	93%	10,013	0.19%	143	38.6%	2.69	3,282	32.8%	6			
	0.25 à < 0.50	2,242	3,570	88%	3,816	0.35%	51	35.5%	2.38	1,481	38.8%	3			
	0.50 à < 0.75	1,038	2,435	85%	2,324	0.53%	44	34.1%	2.50	1,134	48.8%	3			
	0.75 à < 2.50	3,870	3,220	85%	4,943	1.12%	92	34.1%	2.37	3,023	60.9%	14			
	2.50 à < 10.00	216	206	96%	301	4.68%	8	33.7%	1.59	298	99.0%	2			
	10.00 à < 100.00	_	_	0%	_	0.00%	_	0.0%	_	_	0.0%	_			
	100.00 (défaut)	_	_	0%	_	0.00%	_	0.0%	_	_	0.0%	_			
	Sous-total	13,907	28,076	82%	27,785	0.43%	400	37.6%	2.34	10,455	37.6%	29	110		
Institutions	0.00 à < 0.15	4,041	2,664	47%	5,737	0.06%	69	44.9%	1.33	982	17.1%	1			
financières	0.15 à < 0.25	263	613	98%	514	0.18%	24	44.3%	2.29	235	45.8%	-			
	0.25 à < 0.50	27	113	75%	85	0.34%	13	45.0%	1.13	48	56.8%	-			
	0.50 à < 0.75	-	103	97%	42	0.53%	5	45.0%	1.00	30	70.4%	-			
	0.75 à < 2.50	2	1	100%	2	1.69%	6	44.3%	1.00	2	91.3%	-			
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-			
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-			
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-			
	Sous-total	4,333	3,494	58%	6,380	0.08%	117	44.8%	1.40	1,297	20.3%	1	13		
					1										
Total (tous les po	ortefeuilles)	235,414	116,522	82%	307,613	0.84%	2,962,194	27.6%	2.09	78,145	30.4%	969	1,247		

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

_							T3 2024						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	i	k	l
avancée			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des								
		bilan brutes	en compte des	(2)	techniques ARC	(1)	Nombre de		Échéance		Densité des	Perte	
	Fourchette de PD (1)	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne ⁽⁷⁾	APR	APR (8)	attendue ⁽⁹⁾	pertes de crédit
Prêts hypothécaires		910	-	0%	910	0.08%	44,317	18.4%		27	3.0%	-	
rootaettete et	0.15 à < 0.25	239	-	0%	239	0.20%	10,716	17.2%		10	4.2%	-	
a. goo ao oroan	0.25 à < 0.50	284	-	0%	284	0.35%	13,165	19.1%		17	5.9%	-	
, p	0.50 à < 0.75	154	-	0%	154	0.62%	4,457	19.1%		12	7.7%	_	
	0.75 à < 2.50	455	-	0%	455	1.30%	6,481	16.8%		43	9.5%	1	
	2.50 à < 10.00	145	-	0%	145	4.56%	2,622	7.6%		17	12.0%	-	
	10.00 à < 100.00	36	-	0%	36	15.77%	727	3.8%		5	14.0%	-	
	100.00 (défaut)	19	-	0%	19	100.00%	240	3.6%		5	23.9%	2	
	Sous-total	2,242	-	0%	2,242	1.80%	82,725	17.0%		136	6.1%	3	8
Prêts hypothécaires	0.00 à < 0.15	44,106	21,004	35%	51,384	0.07%	248,934	21.4%		1,976	3.8%	8	
1 00 I d 0 II C I C I C I C I C I C I C I C I C	0.15 à < 0.25	7,421	1,353	38%	7,937	0.19%	28,715	25.1%		798	10.0%	4	
marges de crédit	0.25 à < 0.50	7,474	1,675	77%	8,768	0.34%	26,118	22.9%		1,186	13.5%	7	
hypothécaires -	0.50 à < 0.75	2,076	179	53%	2,171	0.61%	8,345	24.4%		480	22.1%	3	
non-assurés	0.75 à < 2.50	3,468	200	62%	3,592	1.26%	13,917	23.6%		1,223	34.0%	11	
	2.50 à < 10.00	1,180	43	68%	1,209	4.71%	4,965	22.5%		853	70.5%	13	
	10.00 à < 100.00	283	1	221%	286	16.84%	1,253	23.0%		345	120.8%	11	
	100.00 (défaut)	111	3	66%	113	100.00%	618	22.6%		236	208.6%	7	
	Sous-total	66,119	24,458	38%	75,460	0.47%	332,865	22.2%		7,097	9.4%	64	79
Crédit rotatif	0.00 à < 0.15	991	11,740	72%	9,499	0.08%	961,204	81.7%		372	3.9%	6	
admissible	0.15 à < 0.25	271	1,530	80%	1,489	0.20%	233,108	87.4%		141	9.5%	3	
	0.25 à < 0.50	363	819	80%	1,019	0.35%	126,967	84.9%		144	14.1%	3	
	0.50 à < 0.75	225	314	87%	497	0.62%	60,866	84.2%		111	22.3%	3	
	0.75 à < 2.50	732	533	104%	1,285	1.45%	183,865	87.4%		569	44.3%	17	
	2.50 à < 10.00	530	234	100%	849	4.39%	230,444	89.5%		825	97.2%	33	
	10.00 à < 100.00	110	34	89%	141	21.00%	37,911	88.9%		316	224.7%	26	
	100.00 (défaut)	28	_	0%	28	100.00%	4,446	72.0%		5	18.3%	20	
	Sous-total	3,250	15,204	76%	14,807	0.88%	1,838,811	83.6%		2,483	16.8%	111	245
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1,076	2,559	60%	2,601	0.09%	78,711	52.1%		312	12.0%	1	
	0.15 à < 0.25	835	368	61%	1,059	0.20%	41,769	51.1%		225	21.3%	1	
	0.25 à < 0.50	1,902	308	60%	2,087	0.37%	100,064	58.8%		736	35.3%	5	
	0.50 à < 0.75	1,908	529	89%	2,376	0.63%	89,026	61.7%		1,231	51.8%	9	
	0.75 à < 2.50	5,498	324	75%	5,739	1.39%	259,685	57.9%		3,760	65.5%	49	
	2.50 à < 10.00	2,836	98	71%	2,906	4.30%	75,378	32.2%		1,349	46.4%	37	
	10.00 à < 100.00	247	20	55%	258	26.32%	10,103	50.3%		297	115.1%	33	
	100.00 (défaut)	162	2	53%	163	100.00%	9,453	57.5%		235	144.0%	86	
	Sous-total	14,464	4,208	65%	17,189	2.70%	664,189	52.8%		8,145	47.4%	221	207
		,	,	n financiàra au titra	,	2.10/0	557,103	J2.070		0,170	71.17	441	201

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre de comptes de détail.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

_							T3 2024						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
avancée			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des								
		bilan brutes	en compte des	(3)	techniques ARC	(4)	Nombre de	(0)	Échéance		Densité des		Provisions pour
	Fourchette de PD (1)	initiales		FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne ⁽⁷⁾	APR	APR (8)	attendue (9)	pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,413	1,569	99%	2,573	0.08%	1,018	31.3%	1.74	311	12.1%	1	
	0.15 à < 0.25	10,041	7,578	87%	15,928	0.20%	2,561	40.1%	1.99	4,578	28.7%	13	
	0.25 à < 0.50	11,441	4,958	86%	15,569	0.35%	2,272	34.3%	2.30	5,113	32.8%	18	
	0.50 à < 0.75	12,352	6,730	89%	18,167	0.53%	2,727	37.3%	2.15	8,474	46.6%	36	
	0.75 à < 2.50	26,225	10,782	90%	35,021	1.18%	12,246	35.8%	1.93	21,621	61.7%	147	
	2.50 à < 10.00	4,598	894	89%	5,298	4.33%	1,340	37.7%	1.38	4,989	94.2%	88	
	10.00 à < 100.00	260	28	92%	283	17.40%	78	36.0%	1.05	418	147.0%	18	
	100.00 (défaut)	567	60	79%	615	100.00%	457	41.4%	1.10	1,367	222.0%	183	
	Sous-total	66,897	32,599	89%	93,454	1.59%	22,699	36.6%	2.00	46,871	50.1%	504	580
États souverains	0.00 à < 0.15	63,703	6,956	96%	70,038	0.01%	580	12.0%	2.19	1,300	1.9%	1	
	0.15 à < 0.25	6	-	0%	6	0.25%	1	14.5%	1.00	1	11.1%	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	_	0.00%	-	0.0%	_	-	0.0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	_	0%	_	0.00%	-	0.0%	_	-	0.0%	-	
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	_	0.00%	-	0.0%	_	-	0.0%	-	
	2.50 à < 10.00	7	4	25%	10	7.63%	2	22.3%	1.00	8	77.6%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	_	_	0%	-	0.00%	_	0.0%	_	_	0.0%	_	
	Sous-total	63,716	6,960	96%	70,054	0.02%	583	12.0%	2.19	1,309	1.9%	1	4

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

=							T3 2024						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
fondation		Expositions au	Expositions hors bilan avant prise		ECD après prise en compte des								
		bilan brutes	en compte des		techniques ARC		Nombre de		Échéance		Densité des	Perte	Provisions pour
	Fourchette de PD (1)	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs (5)	PCD moyenne (6)	moyenne (7)	APR	APR (8)	attendue (9)	pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,085	7,449	57%	5,916	0.08%	70	41.9%	1.84	1,185	20.0%	1	
	0.15 à < 0.25	4,541	11,772	93%	9,998	0.19%	142	38.7%	2.68	3,208	32.1%	6	
	0.25 à < 0.50	2,191	3,217	88%	3,656	0.34%	51	35.6%	2.60	1,460	39.9%	3	
	0.50 à < 0.75	861	2,137	84%	1,960	0.53%	38	33.7%	2.64	951	48.5%	3	
	0.75 à < 2.50	4,599	2,989	84%	5,396	1.08%	93	33.5%	2.13	3,223	59.7%	13	
	2.50 à < 10.00	306	142	87%	377	5.08%	6	28.6%	1.58	319	84.6%	4	
	10.00 à < 100.00	_	-	0%	_	0.00%	_	0.0%	_	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	89	60	55%	130	100.00%	2	35.7%	1.69	72	55.6%	1	
	Sous-total	13,672	27,766	81%	27,433	0.92%	402	37.4%	2.36	10,418	38.0%	31	107
Institutions	0.00 à < 0.15	3,606	2,637	47%	5,362	0.06%	70	44.8%	1.43	935	17.4%	-	
financières	0.15 à < 0.25	248	511	98%	458	0.17%	22	45.0%	2.49	217	47.4%	-	
	0.25 à < 0.50	62	57	58%	96	0.34%	12	45.0%	1.76	55	57.0%	-	
	0.50 à < 0.75	84	155	97%	149	0.53%	10	45.0%	1.05	106	71.0%	-	
	0.75 à < 2.50	2	1	100%	2	1.56%	6	44.4%	1.00	2	85.9%	-	
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	_	0.00%	_	0.0%	-	-	0.0%	-	
	10.00 à < 100.00	_	-	0%	_	0.00%	_	0.0%	_	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	_	_	0%	_	0.00%	_	0.0%	_	_	0.0%	_	
	Sous-total	4,002	3,361	57%	6,067	0.09%	120	44.9%	1.51	1,315	21.7%	-	12
Total (tous les po	ortefeuilles)	234,362	114,556	79%	306,706	0.89%	2,942,394	28.2%	2.10	77,774	30.4%	935	1,242

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC8 - États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

			T4 2024			T3 2024	
			a			a	
			Dont : l'approche fondée			Dont : l'approche fondée	
		Risque autre que le risque de		Risque de crédit de	Risque autre que le risque	sur les notations internes	Risque de crédit de
		crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie ⁽¹⁾	de crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	110,679	77,854	6,005	106,694	74,991	5,969
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	553	(236)	514	3,394	2,338	90
3	Qualité du portefeuille (3)	166	166	(236)	714	714	(65)
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	308	308	131	(244)	(244)	-
5	Méthode et politique (5)	-	-	-	_	_	_
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	=	-	-
7	Mouvements de devises	299	133	31	121	55	11
8	Autres (6)	_	-	_	=	-	-
9	APR à la fin	112,005	78,225	6,445	110,679	77,854	6,005

			T2 2024			T1 2024	
			a			a	
			Dont : l'approche fondée			Dont : l'approche fondée	
		Risque autre que le risque de			Risque autre que le risque	sur les notations internes	•
		crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie (1)	de crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie (1)
1	APR au début	102,639	73,140	6,199	99,808	70,783	7,337
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	2,437	641	47	4,246	2,413	774
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	866	866	(358)	438	438	(3)
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	-	-	-	(31)	(31)	
5	Méthode et politique (5)	-	_	-	(825)		(1,804)
6	Acquisitions et cessions	-	_	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	752	344	81	(997)	(463)	(105)
8	Autres (6)	_	I	ı	=	-	-
9	APR à la fin	106,694	74,991	5,969	102,639	73,140	6,199

⁽¹⁾ Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

⁽²⁾ La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

⁽³⁾ La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

⁽⁴⁾ La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les disfonctionnements liés aux modèles.

⁽⁵⁾ La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

⁽⁶⁾ La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribuées à aucune autre catégorie.

RC9 - NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent des données de contrôle ex-post afin de valider la fiabilité des calculs de PD. En particulier, ce tableau propose une comparaison des PD employées dans les calculs de fonds propres selon l'approche NI aux taux de défaut effectifs des débiteurs de la banque. Il convient de retenir au minimum un taux de défaut annuel moyen sur cinq ans afin de comparer la PD à un taux de défaut « plus stable ». La banque peut toutefois considérer une période historique plus longue cohérente avec ses pratiques actuelles en matière de gestion des risques.

					T4 20	024				
а	b	С		d	e	1	f	g	h	i
		Note ex	terne équivalente			Nor	mbre de débiteurs ⁽²⁾		Dont nouveaux	
Approche NI avancée					Moyenne			Débiteurs en	débiteurs en	Taux de défaut
, ipproduction available	(1)			,	arithmétique de la	Fin d'année	11	défaut au cours de		annuel historique
	Fourchette de PD (1)	S&P	Moody's	pondérée	PD des débiteurs	précédente	Fin d'année		l'année	moyen
Prêts hypothécaires résidentiels	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	45,725	43,669	23	_	0.06%
- assurés	0,15 à < 0,25		Baa2	0.20%	0.20%	11,252	10,644	14	_	0.10%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	15,383	12,577	20	_	0.18%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	5,467	4,271	17	_	0.35%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.33%	1.31%	7,127	6,291	68	2	0.70%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.56%	4.77%	2,493	2,529	101	1	3.02%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	14.94%	14.95%	708	686	124	1	23.21%
Prêts hypothécaires résidentiels et	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.06%	241,852	252,458	108	2	0.04%
marges de crédit hypothécaires	0,15 à < 0,25	ВВВ	Baa2	0.19%	0.19%	28,939	29,006	52	5	0.13%
- non-assurés	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	26,816	23,024	65	11	0.25%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.61%	0.61%	8,653	8,374	59	8	0.51%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.29%	1.30%	16,172	13,485	211	4	1.28%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.70%	4.71%	4,818	5,092	239	1	5.82%
2.45	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	16.96%	17.76%	1,239	1,192	259	3	20.79%
Crédit rotatif admissible	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	934,569	887,852	412	3	0.03%
	0,15 à < 0,25		Baa2	0.19%	0.19%	211,775	142,737	229	_	0.08%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.34%	0.33%	138,586	258,087	505	28	0.22%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	62,095	65,003	399	15	0.41%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.44%	1.47%	181,821	179,862	2,326	131	1.09%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.72%	4.22%	227,217	263,603	6,617	503	2.70%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	23.21%	26.78%	36,580	53,902	12,012	90	27.58%
Particuliers - autres	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	80,002	74,860	67	-	0.07%
	0,15 à < 0,25	ВВВ	Baa2	0.20%	0.20%	38,923	42,859	99	3	0.15%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.37%	0.37%	90,896	102,754	308	4	0.21%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	78,322	86,273	385	8	0.33%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.41%	1.42%	278,004	264,945	4,653	1,027	0.72%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.31%	4.06%	71,849	75,426	3,519	289	2.58%
(1) Fourchatta da PD proscrita par la CPCR da	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	26.82%	24.36%	9,548	11,009	2,397	7	18.76%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente le nombre de comptes de détail.

RC9 - NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

					T4 2	024				
a	b	C		d	e		f	g	h	i
		Note ex	cterne équivalente			Noi	mbre de débiteurs (2)		Dont nouveaux	
Approche NI avancée					Moyenne			Débiteurs en	débiteurs en	Taux de défaut
Approche ili avancee				PD moyenne	arithmétique de la	Fin d'année		défaut au cours de	défaut au cours de	annuel historique
	Fourchette de PD (1)	S&P	Moody's	pondérée	PD des débiteurs	précédente	Fin d'année	l'année	l'année	moyen
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	1,188	1,006	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.20%	0.20%	2,672	2,554	5	-	0.08%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.34%	2,282	2,268	4	-	0.06%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	2,681	2,724	8	-	0.20%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.19%	1.01%	6,462	12,319	38	-	0.41%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.37%	4.35%	1,243	1,345	28	-	1.58%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16.24%	17.47%	82	101	13	_	12.66%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.01%	0.05%	591	583	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.00%	0.00%	1	-	-	_	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.00%	0.00%	_	-	-	_	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.00%	0.00%	-	-	-	_	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0.00%	0.00%	-	-	-	_	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	7.63%	7.63%	3	2	_	_	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	-	-	-	_	0.00%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC9 - NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

_		c Note externe équivalente			T4 2	024				
a	b	C		d	e	1	f	g	h	i
		Note ex	cterne équivalente			Nor	mbre de débiteurs (2)		Dont nouveaux	
Approche NI fondation					Moyenne			Débiteurs en		
Approche in folidation				PD moyenne	arithmétique de la	Fin d'année		défaut au cours de	défaut au cours de	annuel historique
	Fourchette de PD (1)	S&P	Moody's	pondérée	PD des débiteurs	précédente	Fin d'année	l'année	l'année	moyen
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	64	62	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.19%	0.19%	134	143	-	_	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	61	51	-	_	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	29	44	-	_	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.12%	1.10%	86	92	-	_	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.68%	4.52%	6	8	-	_	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	I	ı	-	_	0.00%
Institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.06%	0.07%	74	69	-	_	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.18%	0.20%	27	24	-	_	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	8	13	-	_	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	10	5	-	_	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.69%	1.39%	5	6	-	_	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	0.00%	0.00%	_	_	_	_	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	-	-	-	_	0.00%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite) (en millions de dollars canadiens)

						T4 2023				
a	b	C		d	e	1		g	h	i
		Note exter	ne équivalente		Moyenne	No	mbre de débiteurs ⁽²⁾		Dont nouveaux	Taux de défaut
Approche NI avancée				PD moyenne	arithmétique de la	Fin d'année		Débiteurs en défaut	débiteurs en défaut	annuel historique
	Fourchette de PD (1)	S&P	Moody's	pondérée	PD des débiteurs	précédente	Fin d'année	au cours de l'année	au cours de l'année	moyen
Prêts hypothécaires résidentiels	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	49,577	45,725	22	-	0.06%
- assurés	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	11,532	11,252	11	-	0.10%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	17,594	15,383	24	-	0.19%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	6,352	5,467	18	-	0.32%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.21%	1.26%	7,638	7,127	44	1	0.60%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.54%	4.71%	2,806	2,493	91	5	2.51%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	15.59%	14.91%	744	708	100	1	20.81%
Prêts hypothécaires résidentiels et	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.06%	239,882	241,852	77	2	0.04%
marges de crédit hypothécaires	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	28,227	28,939	29	4	0.12%
- non-assurés	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.34%	0.35%	26,105	26,816	49	4	0.23%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.61%	0.61%	8,724	8,653	42	5	0.50%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.16%	1.23%	15,882	16,172	177	3	1.39%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.63%	4.65%	4,536	4,818	229	2	6.48%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	17.48%	17.67%	956	1,239	163	-	20.43%
Crédit rotatif admissible	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	914,238	934,569	299	-	0.03%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	209,545	211,775	163	-	0.09%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	122,943	138,586	396	39	0.19%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	64,663	62,095	314	4	0.38%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.44%	1.49%	210,781	181,821	2,368	173	1.05%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.32%	3.92%	208,081	227,217	5,491	479	3.03%
	10,00 à < 100,00		Caa1 à Caa3	20.23%	23.01%	34,391	36,580	9,435	124	26.95%
Particuliers - autres	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.08%	131,187	80,002	117	1	0.08%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	52,489	38,923	98	-	0.13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.37%	0.37%	75,329	90,896	180	9	0.19%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.63%	0.62%	60,280	78,322	187	6	0.32%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.53%	1.46%	194,952	278,004	1,864	358	0.66%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.32%	4.02%	58,426	71,849	2,322	227	2.27%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	26.14%	23.90%	9,212	9,548	1,753	9	16.65%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite) (en millions de dollars canadiens)

						T4 2023				
a	b	(:	d	e	1	F	g	h	i
		Note exter	ne équivalente		Moyenne	No	ombre de débiteurs ⁽²⁾		Dont nouveaux	Taux de défaut
Approche NI avancée				PD moyenne	arithmétique de la	Fin d'année		Débiteurs en défaut	débiteurs en défaut	annuel historique
	Fourchette de PD (1)	S&P	Moody's	pondérée	PD des débiteurs	précédente	Fin d'année	au cours de l'année	au cours de l'année	moyen
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.09%	813	1,188	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.19%	0.19%	3,376	2,672	3	-	0.05%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.34%	2,520	2,282	2	-	0.04%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	2,675	2,681	2	-	0.14%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.17%	1.13%	6,246	6,462	27	-	0.40%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.42%	4.36%	883	1,243	9	-	1.45%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16.11%	17.19%	50	82	4	_	10.44%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.01%	0.05%	604	591	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.25%	0.25%	_	1	-	-	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.00%	0.00%	1	-	-	-	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.00%	0.00%	_	-	-	_	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0.00%	0.00%	_	-	-	_	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	7.63%	7.63%	2	3	-	_	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	_	ı	-	_	0.00%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC9 - NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

		c Note externe équivalente			T4 2	023				
a	b	C		d	e	1	f	g	h	i
		Note ex	xterne équivalente			Nor	mbre de débiteurs (2)		Dont nouveaux	
Approche NI fondation					Moyenne			Débiteurs en		
Approche in fondation				PD moyenne	arithmétique de la	Fin d'année		défaut au cours de	défaut au cours de	annuel historique
	Fourchette de PD (1)	S&P	Moody's	pondérée	PD des débiteurs	précédente	Fin d'année	l'année	l'année	moyen
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	1	64	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.18%	0.18%	-	134	-	_	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	-	61	-	_	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	-	29	-	_	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.04%	1.09%	-	86	-	_	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.92%	4.53%	-	6	-	_	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	ı	ı	ı	_	0.00%
Institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.08%	-	74	-	_	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.19%	0.20%	-	27	-	_	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	-	8	-	_	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	-	10	-	_	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.75%	1.60%	-	5	-	_	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	0.00%	0.00%	-	-	-	_	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	ı	1	-	_	0.00%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

NI - Exposition au risque de crédit - Backtesting (1)

						20	24					
				T4						T3		
	PD moyenne estimée (%)		Approche NI - PCD moyenne estimée (%) (2)	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) (4)	-	PD moyenne estimée (%)		Approche NI - PCD moyenne estimée (%) (2)	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾ Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0.57%	0.45%	2.66%	\$.0.	S.O.	\$.0.	0.58%	0.44%	2.70%	\$.0.	\$.0.	\$.0.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0.28%	0.25%	22.95%	2.21%	92.56%	90.15%	0.28%	0.23%	22.83%	3.30%	92.49%	89.93%
Crédit rotatif admissible	1.52%	1.40%	86.29%	74.98%	107.28%	102.45%	1.09%	1.34%	85.93%	76.15%	112.41%	102.68%
Particuliers - autres	1.63%	1.31%	49.49%	35.32%	82.58%	76.54%	1.60%	1.23%	53.67%	44.28%	80.81%	75.03%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	0.99%	0.42%	30.46%	31.12%	78.61%	70.82%	0.93%	0.42%	27.83%	16.14%	77.58%	74.96%
États souverains ⁽⁹⁾	0.11%	0.00%	11.80%	s.o.	88.30%	S.O.	0.10%	0.00%	11.80%	S.O.	88.30%	S.O.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0.38%	0.00%	45.00%	\$.0.	100.00%	\$.0.	0.72%	0.00%	45.00%	S.O.	100.00%	\$.0.

						20	24					
				T2						T1		
	PD moyenne estimée (%)		Approche NI - PCD moyenne estimée (%) (2)	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾			PD moyenne estimée (%)		Approche NI - PCD moyenne estimée (%) (2)	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD	
Particuliers ⁽⁵⁾ Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0.57%	0.41%	2.65%	\$.0.	S.O.	S.O.	0.57%	0.36%	2.62%	S.O.	\$.0.	\$.0.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0.28%	0.23%	22.49%	3.40%	92.22%	90.12%	0.28%	0.22%	22.14%	3.44%	93.72%	91.36%
Crédit rotatif admissible	1.09%	1.27%	85.58%	77.32%	108.11%	102.45%	1.08%	1.14%	86.01%	77.78%	108.62%	102.63%
Particuliers - autres	1.59%	1.16%	49.97%	38.93%	80.94%	73.65%	1.57%	1.08%	50.05%	39.49%	82.09%	75.63%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	0.91%	0.34%	25.47%	6.41%	83.32%	71.79%	0.90%	0.28%	24.59%	3.98%	81.03%	86.51%
États souverains ⁽⁹⁾	0.10%	0.00%	11.80%	S.O.	88.30%	S.O.	0.08%	0.00%	11.80%	S.O.	88.30%	S.O.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0.72%	0.00%	45.00%	S.O.	100.00%	S.O.	0.72%	0.00%	45.00%	S.O.	100.00%	S.O.

⁽¹⁾ La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PD, PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T4 2024 les pourcentages estimés sont en date du 30 septembre 2023 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

⁽²⁾ La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

⁽³⁾ La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

⁽⁴⁾ Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

⁽⁵⁾ La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

⁽⁶⁾ La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

⁽⁷⁾ Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

⁽⁸⁾ La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

⁽⁹⁾ La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de crédit de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

				T4 2	024					T3 2	024		
		a	b	С	d	е	f	a	b	С	d	e	f
						ECD après						ECD après	
					Alpha servant	prise en					Alpha servant	prise en	
			Exposition		au calcul des	•			Exposition		au calcul des		
		Coût de	future	-	ECD	techniques		Coût de	future		ECD		
		remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR	remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3,213	9,645		1.4	18,001	3,503	2,169	7,600		1.4	13,677	3,010
2	Méthode des modèles internes (pour les												
	dérivés et les cessions temporaires												
	de titres - OFT)			_	-	-	-			_	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					13,217	1,538					14,532	1,565
6	Total						5,041						4,575

				T2 2	024					T1 2	024		
		a	b	С	d	е	f	a	b	С	d	e	f
						ECD après						ECD après	
					Alpha servant						Alpha servant		
			Exposition		au calcul des	•			Exposition		au calcul des		
		Coût de	future	(2)	ECD	techniques		Coût de			ECD		
		remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR	remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3,182	8,521		1.4	16,383	3,059	2,366	8,474		1.4	15,177	2,947
2	Méthode des modèles internes (pour les												
	dérivés et les cessions temporaires												
	de titres - OFT)			_	-	-	-			_	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					_	-					-	-
5	VaR pour les OFT					13,432	1,712					13,809	2,058
6	Total						4,771						5,005

⁽¹⁾ Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

⁽²⁾ EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de crédit de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

								T4 2	024													T3 2	024					
	a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Pondération des risques														Exposition totale au risque de														Exposition totale a risque d
Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	créd
Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	_	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales	243	_	_	_	_		_		_	_	_	_	_	243	21/	_	_	_	_	_	_	_		_			_	21
de développement Banques	243		_	_			_	_	_				_	243	Z 14 _			_	_	_	_							214
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées																												
à des banques	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Entreprises	_	-	-	_	_	-	_	_	-	_	_	-	-	_	-	_	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	
Dont : financement spécialisé	_	_	-	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_	-	_	-	-	-	-	_	_	_	_	_	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées																												
à des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	694	-	-	_	694	-	-	-	-	-	-	-	-	-	705	-	-	-	705
Portefeuilles de détail réglementaires	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs (1)	_	_	_	_	_	_	_		_	_	-	-	_	-	-	_	_	-	_		-	_			_	-	_	-
Total	243	-	_	_	-	-	_	_	-	694	-	-	_	937	214	-	-	-	-	_	-	-	_	705	-	-	-	919
								T2 2	024							-						T1 2	024	-	-	-	-	
	a	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	l	m	n	а	b	С	d	е	f	g	h	i	i	k	1	m	
														- "											- 1	ι	- '''	n
Pondération des risques														Exposition totale au										,	K	ı		Expositio totale a
Pondération des risques Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%		Exposition totale au risque de		10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%		Exposition totale and risque de
	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75% -	80%	85%	100%	130%	150% -		Exposition totale au		10%	20%	30%	40%	50% -	75% -	80%	85%	100%	130%	150%		Expositio totale a risque d
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains	0% - -	10%	20%	30%	40%	50% - -	75% - -	80%	85% - -	100%	130% - -	150% - -		Exposition totale au risque de		10%	20% - -	30% - -	40% - -	50% - -	75% - -	80% - -	85% - -	100%	3 130% - -	150% - -		Expositio totale a risque d
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public	0% - -	10%	-	-	40% - -	50% - -	75% - -	80% - -	-	100%	130% - -	150% - -	Autres	Exposition totale au risque de		10%	-	-	-	-	75% - -	80% - -	85% - -	100%	130% - -	150% - -		Exposition totale a risque d
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public	0% - - 187	10% - -	-	-	40% - -	50% - -	75% - -	80% - -	-	100% - - -	130% - - -	150% - - -	Autres	Exposition totale au risque de		10%	-	-	-	-	75% - -	80% - -	85% - - -	100%		150% - -		Expositio totale a risque d créd
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales de développement		10%	- -	-	-	50%	-	-	-	100%	130% - - -	150% - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit –	0% - -	10%	-	-	-	-	75% - - -	80% - - -	85% - - -	100%	130%	150%		Expositio totale a risque d créd
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales		10%	-	- -	-	50% - - - -	-	-	- -	100%	130% - - -	150% - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit –	0% - -	10%	-	-	1 1 1	- -	75% - - - -	80% - - -	85% - - -	100%		150% - - -		Expositio totale a risque d créd
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Entreprises d'investissement et autres		10% - - - -	-	- -	-	50% - - -	-	-	- -	100%	130% - - - -	150% - - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit –	0% - -	10%	-	-	1 1 1	- -	75% - - - -	80% - - -	85% - - - -	100%		150% - - - -		Expositio totale a risque d créd
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises		10% - - - -	- - -	- -	-	50%	-	-	- -	100%	130% - - - - -	150% - - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit –	0% - -	10%	-	-	1 1 1 1	- -	75% - - - -	80%	85% - - - -	100%				Expositio totale a risque d créd
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont: financement spécialisé		- - - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	100%	- - - -	150% - - - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit –	0% - -	10%		-		- - -	-		- - -	- - -				Expositio totale a risque d créd
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont: financement spécialisé Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées		- - - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	100%	- - - -	150% - - - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit –	0% - -	10%			1 1 1 1 1	- - -	-		- - -	- - -		- - - - - -		Exposition totale a risque c créd
Portefeuille réglementaire Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont: financement spécialisé Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		- - - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	100% - - - - - - - 670	- - - -	150% - - - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit –	0% - -	10%			1 1 1 1 1	- - -	-		- - -	- - -	- - - -	- 150% 		Expositic totale a risque c créc
Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont : financement spécialisé Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises Portefeuilles de détail réglementaires		- - - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - - -	- - - -	150% - - - - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit 187	0% - -	10% - - - - -			1 1 1 1 1	- - -	-		- - -	- - - -	- - - -			Exposition totale a risque d créd
Emprunteurs souverains Entités du secteur public Banques multilatérales de développement Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont: financement spécialisé Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées		- - - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - - -	- - - -	150% - - - - - -	Autres	Exposition totale au risque de crédit 187	0% - - 127 - - - -	10%			1111111	- - -	-		- - -	- - - -	- - - - -	- - - - -		Exposition totale a

⁽¹⁾ Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 - NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de crédit de contrepartie selon les modèles NI.

				T4 2	024			
Approche NI avancée		a	b	С	d	e	f	g
		ECD après						
		prise en compte						
	Fourchette de PD (1)	des techniques ARC	PD moyenne (2)	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	16	0.10%	22	50.8%		3	18.8%
	0.15 à < 0.25	511	0.19%	172	30.7%		101	19.8%
	0.25 à < 0.50	295	0.35%	175	26.9%	1.00	70	23.7%
	0.50 à < 0.75	231	0.53%	201	32.2%	1.00	85	36.8%
	0.75 à < 2.50	1,653	0.84%	776	34.8%	0.73	736	44.5%
	2.50 à < 10.00	41	5.36%	82	48.1%	1.00	54	131.7%
	10.00 à < 100.00	1	19.20%	5	59.4%	1.00	2	200.0%
	100.00 (défaut)	1	100.00%	1	38.0%	1.00	-	0.0%
	Sous-total	2,749	0.76%	1,434	33.3%	0.84	1,051	38.2%
États souverains	0.00 à < 0.15	10,461	0.03%	123	15.1%	0.33	178	1.7%
	0.15 à < 0.25	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	0.25 à < 0.50	146	0.44%	1	12.0%	0.01	14	9.6%
	0.50 à < 0.75	-	0.00%	_	0.0%	_	-	0.0%
	0.75 à < 2.50	-	1.38%	1	12.7%	1.00	-	0.0%
	2.50 à < 10.00	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	10.00 à < 100.00	-	0.00%	=	0.0%	=	=	0.0%
	100.00 (défaut)	-	0.00%	=	0.0%	=	=	0.0%
	Sous-total	10,607	0.04%	125	15.0%	0.33	192	1.8%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 - NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

				T4 2	024			
Approche NI fondation		a	b	С	d	e	f	g
		ECD après prise en compte						
	Fourchette de PD (1)	des techniques ARC	PD moyenne (2)	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	APR	Densité des APR (6)
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,464	0.07%	431	41.8%	0.44	186	12.7%
	0.15 à < 0.25	3,086	0.18%	255	29.6%	0.92	600	19.4%
	0.25 à < 0.50	512	0.34%	94	30.3%	0.89	147	28.7%
	0.50 à < 0.75	256	0.53%	51	24.3%	0.88	73	28.5%
	0.75 à < 2.50	974	0.94%	49	25.1%	0.99	385	39.5%
	2.50 à < 10.00	19	3.05%	2	40.8%	1.00	22	115.8%
	10.00 à < 100.00	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	100.00 (défaut)	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	Sous-total	6,311	0.31%	882	31.6%	0.82	1,413	22.4%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	10,008	0.07%	97	45.0%	0.44	1,450	14.5%
	0.15 à < 0.25	375	0.17%	32	45.0%	0.16	115	30.7%
	0.25 à < 0.50	112	0.35%	16	45.0%	0.48	54	48.2%
	0.50 à < 0.75	94	0.53%	16	45.0%	0.13	53	56.4%
	0.75 à < 2.50	76	1.21%	20	45.0%	0.05	59	77.6%
	2.50 à < 10.00	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	10.00 à < 100.00	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	100.00 (défaut)	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	Sous-total	10,665	0.09%	181	45.0%	0.43	1,731	16.2%
Total de tous les portfolios		30,332	0.18%	2,622	30.7%	0.51	4,387	14.5%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 - NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

		-		T3 2	024		-	_
Approche NI avancée		a	b	С	d	e	f	g
		ECD après						
		prise en compte	(3)		(4)	± (r)		
	Fourchette de PD (1)	des techniques ARC	PD moyenne (2)	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	15	0.09%	33	50.1%		3	20.0%
	0.15 à < 0.25	422	0.19%	193	28.1%	1.00	75	17.8%
	0.25 à < 0.50	328	0.35%	208	29.3%	0.99	85	25.9%
	0.50 à < 0.75	193	0.53%	206	29.8%	1.00	66	34.2%
	0.75 à < 2.50	1,447	0.83%	1,032	35.6%	0.75	657	45.4%
	2.50 à < 10.00	34	5.37%	88	49.2%	1.00	46	135.3%
	10.00 à < 100.00	1	21.90%	4	59.4%	1.00	2	200.0%
	100.00 (défaut)	1	100.00%	2	38.0%	1.00	-	0.0%
	Sous-total	2,441	0.74%	1,766	33.3%	0.85	934	38.3%
États souverains	0.00 à < 0.15	10,159	0.03%	121	14.9%	0.19	166	1.6%
	0.15 à < 0.25	14	0.25%	1	13.4%	1.00	1	7.1%
	0.25 à < 0.50	169	0.44%	1	13.8%	0.01	19	11.2%
	0.50 à < 0.75	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	0.75 à < 2.50	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	2.50 à < 10.00	-	0.00%	_	0.0%	_	-	0.0%
	10.00 à < 100.00	-	0.00%	_	0.0%	_	-	0.0%
	100.00 (défaut)	-	0.00%	_	0.0%	_	-	0.0%
	Sous-total	10,342	0.04%	123	14.9%	0.19	186	1.8%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 - NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

				T3 2	024			_
Approche NI fondation		a	b	С	d	e	f	g
		ECD après						
	Fourchette de PD (1)	prise en compte des techniques ARC	PD moyenne (2)	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,607	0.06%	473	42.8%	0.33	191	11.9%
	0.15 à < 0.25	3,025	0.18%	275	31.4%	0.92	620	20.5%
	0.25 à < 0.50	487	0.35%	80	31.9%	0.90	148	30.4%
	0.50 à < 0.75	220	0.53%	62	29.7%	0.91	83	37.7%
	0.75 à < 2.50	993	1.14%	51	26.2%	0.99	447	45.0%
	2.50 à < 10.00	9	3.15%	2	31.7%	1.00	7	77.8%
	10.00 à < 100.00	-	0.00%	_	0.0%	-	-	0.0%
	100.00 (défaut)	7	100.00%	1	29.0%	1.00	3	42.9%
	Sous-total	6,348	0.43%	944	33.5%	0.78	1,499	23.6%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	7,387	0.07%	96	45.0%	0.39	961	13.0%
	0.15 à < 0.25	550	0.18%	34	45.0%	0.13	160	29.1%
	0.25 à < 0.50	58	0.35%	15	45.0%	0.56	29	50.0%
	0.50 à < 0.75	143	0.53%	14	45.0%	0.40	87	60.8%
	0.75 à < 2.50	63	1.20%	20	45.0%	0.03	49	77.8%
	2.50 à < 10.00	=	0.00%	=	0.0%	-	-	0.0%
	10.00 à < 100.00	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	100.00 (défaut)	=	0.00%	ı	0.0%	-	-	0.0%
	Sous-total	8,201	0.10%	179	45.0%	0.37	1,286	15.7%
Total de tous les portfolios		27,332	0.20%	3,012	29.9%	0.44	3,905	14.3%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 - Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de crédit de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

			T4 2	024				_	T3 2	2024		
	a	b	С	d	e	f	a	b	С	d	е	f
						isées pour les						lisées pour les
	co.	etés utilisées p	our loc onératio	שב בנוץ ממינוימב		emporaires de		ratás utilicáas n	our loc onérati	one cur dárivác		emporaires de
		ur de la sûreté		ur de la sûreté		titres Juste valeur		eur de la sûreté		ons sur dérivés eur de la sûreté		titres
	Juste vate	recue	juste vate	constituée	Juste valeur de	Juste vateur	juste vate	recue		constituée	•	Juste valeur
		reçue		constituee	la sûreté	la sûreté		reçue		Constituee	la sûreté	la sûreté
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée		Non séparée	Séparée	Non séparée		constituée
Trésorerie Valeurs mobilières émises ou garanties par	_	12,234	-	3,386	56,160	34,248	_	12,949	-	2,914	60,582	32,666
Le gouvernement du Canada	-	144	66	898	24,905	30,042	-	135	83	1,128	29,986	37,677
Les gouvernements provinciaux et municipaux												
du Canada Le trésor et d'autres organismes américains	234	1,125	140	1,242	11,300	11,408	157	1,018	156	1,050	8,165	12,318
et les gouvernements d'autres pays	3,146	32	766	118	71,414	54,031	3,825	46	1,505	136	64,941	51,750
Autres titres de créance	337	378	620	6	5,072	1,858	684	338	552	-	4,653	1,738
Titres de participation	2,460	_	4,761	-	83,600	127,670	2,037	-	4,656	-	77,092	114,123
Total	6,177	13,913	6,353	5,650	252,451	259,257	6,703	14,486	6,952	5,228	245,419	250,272

			T2 2	024					T1 2	024		
	a	b	С	d	e	f	a	b	С	d	e	f
					Sûretés uti	lisées pour les					Sûretés util	lisées pour les
						emporaires de					cessions t	emporaires de
				ons sur dérivés		titres				ons sur dérivés		titres
	Juste vale	ur de la sûreté	Juste vale	ur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur	Juste vale	ur de la sûreté	•	eur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur
		reçue		constituée	de	de	1	reçue		constituée	de	de
					la sûreté	la sûreté					la sûreté	la sûreté
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée	Séparée		Séparée			constituée
Trésorerie	-	12,623	_	3,190	59,710	39,369	-	13,601	-	2,635	50,428	26,057
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	15	249	32	1,248	29,581	32,976	40	101	9	1,307	23,962	29,381
Les gouvernements provinciaux et municipaux					6,869	11.468					6,568	12,204
du Canada	407	1,233	83	933	0,000	,	246	988	-	987	0,000	,
Le trésor et d'autres organismes américains												
et les gouvernements d'autres pays	4,509	38	2,254	113	61,828	45,307	3,630	64	1,455	110	51,135	37,160
Autres titres de créance	712	294	1,037	-	3,955	1,658	574	209	807	-	4,166	1,991
Titres de participation	3,283	_	3,553	_	78,344	115,447	2,350	_	3,737	_	70,649	105,744
Total	8,926	14,437	6,959	5,484	240,287	246,225	6,840	14,963	6,008	5,039	206,908	212,537

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T4 2	024	T3 2	024	T2 2	024	T1 2	024	T4 2	2023
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection	Protection	Protection						Protection	
	achetée	vendue	achetée	vendue	achetée	vendue	achetée	vendue	achetée	vendue
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	7,186	4,670	6,640	4,131	6,954	4,559	5,361	3,476	5,917	4,131
Tranches sur indices	-	_	-	-	-	-	-	-	-	_
Swaps à rendement total	99	69	343	-	357	-	266	-	321	_
Options sur crédit	-	_	-	-	-	-	-	-	-	_
Autres dérivés de crédit	-	_	-	-	-	1	-	1	-	-
Total des montants notionnels	7,285	4,739	6,983	4,131	7,311	4,559	5,627	3,476	6,238	4,131
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	-	7	5	71	6	78	5	53	18	41
Juste valeur négative (passif)	(20)	_	(102)	-	(108)	ı	(88)	(2)	(56)	(4)

RCC8 - Expositions aux contreparties centrales (CCP) (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des expositions aux contreparties centrales de la banque. Ces tableaux incluent tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

		T4 20)24	T3 20	24	T2 20	24	T1 20	24	T4 20	23
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des		ECD après prise en compte des		ECD après prise en compte des		ECD après prise en compte des		ECD après prise en compte des	
		techniques ARC	APR								
1	Expositions sur les CCP éligibles (total)		415		344		313		324		360
2	Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie	2,601	52	2,178	43	2,774	55	1,652	33	3,228	65
	initial et contributions aux fonds de garantie); dont :										
3	i) Dérivés de gré à gré	176	4	171	3	89	2	161	3	78	2
4	ii) Marchés dérivés organisés	2,204	44	1,745	35	2,370	47	1,345	27	2,811	56
5	iii) Cessions temporaires de titres	221	4	262	5	315	6	146	3	339	7
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_
7	Dépôt de garantie initial séparé	4,464		4,035		3,862		3,325		3,500	
8	Dépôt de garantie initial non séparé	636	-	679	-	773	-	1,091	-	692	-
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	1,037	363	852	301	726	258	812	291	538	295
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	_	-	_	-	_	-	_	-	_	_

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 - Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

							T4 20	24					
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
			Ba	nque agissant co	mme émetteur		Banq	ue agissant comi	me mandataire		Banque	agissant comme	investisseur (1)
			Dont : transactions simples, transparentes et										
		Classians	comparables	C 41- 545 (2)	C t-t-1	Classia	David CTC	C	C t-t-1	Classia	Dt CTC	C 41- 54: (2)	C t-t-l
	D. 42 . 12	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers Dant	800	800	_	800	6,172	6,145	-	6,172	1,649	6/2	_	1,649
2 3 4	Dont : Créances immobilières résidentielles Cartes de crédit Autres expositions sur la	- 800	- 800	- -	- 800	5,073 -	5,046 -	- -	5,073 -	208 186	- 109	-	208 186
5	clientèle de détail Retitrisation	_ _	- -	- -	-	1,099 -	1,099	-	1,099	1,255 -	563	_ _	1,255 –
6	Autres que particuliers	-	-	-	_	2,098	2,098	-	2,098	646	515	-	646
7 8	Dont : Prêts aux entreprises Créances immobilières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	commerciales	-	-	-	-	876	876	-	876	46	_	-	46
9 10	Crédits-bails et créances Autres expositions sur la	_	-	-	-	1,214	1,214	_	1,214	515	515	-	515
11	clientèle de gros Retitrisation	-		_	_	8 –	8 -	_	8 -	85 -	_	_	85 -
							T3 20	24					
		a	b	С	d	e	f	2 4 g	h	i	i	k	ı
		α		nque agissant co		e		ue agissant comi		· ·	Rangue	agissant comme	invecticseur (1)
		a				a				·			
	In	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers Dont:	800	800	_	800	5,228	5,004	_	5,228	1,644	109	_	1,644
2	Créances immobilières résidentielles Cartes de crédit	- 800	- 800	- -	- 800	4,277 -	4,053	- -	4,277 -	207 196	- 109	-	207 196
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	951	951	-	951	1,241	-	-	1,241
5	Retitrisation	_	-	-	_			-		-		-	_
6	Autres que particuliers	_	_	-	_	1,782	1,782	-	1,782	643	517	-	643
7 8	Dont : Prêts aux entreprises Créances immobilières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 10	commerciales Crédits-bails et créances Autres expositions sur la	-	- -	- -	- -	862 914	862 914	-	862 914	46 517	- 517	_ _	46 517
11	clientèle de gros Retitrisation	- -		-	- -	6 -	6 -		6 -	80 -			80

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 - Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

							T2 202	24					
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
				nque agissant co	mme émetteur			ue agissant comr	ne mandataire			agissant comme i	nvestisseur (1)
		Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	800	800	-	800	5,297	5,098	-	5,297	1,581	109	-	1,581
2	Dont : Créances immobilières résidentielles Cartes de crédit	- 800	- 800	-	- 800	4,316 -	4,117 -	-	4,316 -	145 196	- 109		145 196
4 5	Autres expositions sur la clientèle de détail Retitrisation	- -	-	- -	- -	981 -	981 -	- -	981 -	1,240 –	- -	- -	1,240 –
6	Autres que particuliers	-	-	-	_	1,651	1,651	-	1,651	658	531	-	658
7 8	Dont : Prêts aux entreprises Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	- 810	- 810	-	- 810	- 1	-	-	- 1
9 10	Crédits-bails et créances Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	834 7	834 7	-	834 7	531 126	531	-	531 126
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-
							T1 20:	24					
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
			Bar	nque agissant co	mme émetteur			ue agissant comr	ne mandataire		Banque	agissant comme i	nvestisseur (1)
		Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	800	800	-	800	5,417	5,263	-	5,417	1,609	118	-	1,609
2 3 4	Dont : Créances immobilières résidentielles Cartes de crédit Autres expositions sur la	- 800	- 800	- - -	- 800	4,364 - 1,053	4,210 - 1,053	-	4,364 - 1,053	63 250 1,296	- 118	- -	63 250 1,296
_	clientèle de détail	_	_			1,055	1,055	_	1,055	1,290	_	_	1,290
5 6	Retitrisation Autres que particuliers			-		1,545	1,545	_	1,545	578	577	_	578
7 8 9 10	Dont : Prêts aux entreprises Créances immobilières commerciales Crédits-bails et créances Autres expositions sur la	-	- - -	- - -	- - -	- 680 854	- 680 854	- - -	- 680 854	- 1 577	- 577	-	1 577
11	clientèle de gros Retitrisation	- -	- -	-	- -	11 -	11 -	-	11 -	- -	-		- -

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

						T4 2024				
		a	С	d	e	g	h	i	k	l
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	it comme mandataire		Banque agissant o	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	34	-	34	42	-	42
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	17	-	17	12	-	12
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	30	-	30
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	17	-	17	-	_	-
5	Retitrisation	-	_	_	-	_	1	_	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	25	-	25	11	-	11
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	7	-	7	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	18	-	18	7	-	7
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	-	-	_	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	_	_	-	1	_	_	_

						T3 2024				
		a	С	d	e	g	h	i	k	l
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	it comme mandataire		Banque agissant o	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	29	-	29	32	-	32
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	17	-	17	7	-	7
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	25	-	25
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	12	-	12	-	-	-
5	Retitrisation	-	_	-	_	-	1	_	_	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	20	-	20	11	-	11
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	8	-	8	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	12	-	12	7	-	7
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	_	-	_	-	1	_	_	_

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 - Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

						T2 2024				
		a	С	d	e	g	h	i	k	l
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	it comme mandataire		Banque agissant o	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	1	-	5	1	5	37	-	37
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	3	-	3	4	-	4
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	33	-	33
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	=	-	=.	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	3	-	3	16	-	16
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	1	-	1	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	4	-	4
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	_	-	_	_	-	1	_	_	_

						T1 2024				
		a	С	d	e	g	h	i	k	l
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	nt comme mandataire		Banque agissant c	omme investisseur ⁽¹⁾
_		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	_	-	-	2	ı	2	17	-	17
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	1	-	1	5	-	5
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	13	-	13
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	-	-	_	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	1	-	1
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	-	-	_	_	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) - banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

																		_
										T4 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourch		aleurs des e ndération d				aleurs des e proche régl			APR (par ap	proche régl	ementaire)		Exig	ence de fon après pla	ds propres fonnement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%		SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	9,070	-	_	-	-	800	8,250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	
2	Titrisation classique	9,070	-	_	-	_	800	8,250	20	_	80	825	3	_	6	66	_	-
3	Dont : titrisation	9,070	-	-	-	-	800	8,250	20	_	80	825	3	-	6	66	-	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,972	-	-	-	-	800	6,152	20	-	80	615	3	-	6	49	-	-
5	Dont : STC	6,945	_	-	_	-	800	6,145	-	-	80	614	3	-	6	49	-	-
6	Dont : de gros	2,098	_	-	-	-	-	2,098	-	-	-	210	_	-	-	17	-	i –
7	Dont : STC	2,098	_	-	-	-	-	2,098	-	-	-	210	_	-	-	17	-	i –
8	Dont : retitrisation	_	_	_	_	-	_	_	_	-	_	-	-	-	_	_	_	

										T3 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				V	aleurs des e	expositions			aleurs des e							Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourch	ette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)		APR (par ap	proche régl	ementaire)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	> 100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	7,810	ı	-	ı	-	800	6,990	20	-	80	719	3	-	6	57	-	-
2	Titrisation classique	7,810	-	-	-	-	800	6,990	20	-	80	719	3	-	6	57	-	-
3	Dont : titrisation	7,810	-	_	-	-	800	6,990	20	1	80	719	3	-	6	57	1	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,028	-	_	-	-	800	5,208	20	-	80	632	3	-	6	50	-	_
5	Dont : STC	5,804	-	_	-	-	800	5,004	-	-	80	592	3	-	6	47	-	_
6	Dont : de gros	1,782	-	_	-	-	-	1,782	-	_	-	87	_	-	-	7	-	-
7	Dont : STC	1,782	-	_	-	_	-	1,782	-	_	-	87	_	-	-	7	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) - banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

										T2 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourd		aleurs des e ndération d				aleurs des e proche régl			APR (par ap	nrocho rógl	omontairo)		Exig	ence de fon	ds propres
			(pai iouici	iette de po	lideration d	es risques)		(раг ар	proche regi	ememane)		АРК (рагар	proche regi	ememane)			apres pia	Tommemen
			> 20%	> 50%				SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	7,748	-	-	-	-	800	6,928	20	-	80	711	3	-	6	57	-	-
2	Titrisation classique	7,748	_	-	-	_	800	6,928	20	1	80	711	3	1	6	57	_	-
3	Dont : titrisation	7,748	-	-	-	-	800	6,928	20	-	80	711	3	-	6	57	-	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,097	-	-	-	-	800	5,277	20	-	80	546	3	-	6	44	-	- 1
5	Dont : STC	5,898	-	-	-	-	800	5,098	-	-	80	510	3	-	6	41	-	- 1
6	Dont : de gros	1,651	-	-	-	-	-	1,651	-	-	-	165	-	-	-	13	-	ı –
7	Dont : STC	1,651	-	-	-	-	-	1,651	-	-	-	165	-	-	-	13	-	ı –
8	Dont : retitrisation	-	-	_	-	_	-	_	-	-	_	-	-	-	-	_	_	. –

										T1 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				V	aleurs des e	xpositions		V	aleurs des e	xpositions						Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourch	nette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)		APR (par app	proche régl	ementaire)			après pla	fonnement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	7,762	-	_	_	_	800	6,940	22	_	80	709	3	-	6	57	1	_
2	Titrisation classique	7,762	-	_	_	_	800	6,940	22	_	80	709	3	_	6	57	1	_
3	Dont : titrisation	7,762	-	-	_	-	800	6,940	22	-	80	709	3	-	6	57	1	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,217	-	-	-	-	800	5,395	22	-	80	554	3	-	6	45	1	-
5	Dont : STC	6,063	-	-	-	-	800	5,241	22	-	80	523	3	-	6	42	1	-
6	Dont : de gros	1,545	-	-	-	-	-	1,545	-	-	-	155	-	-	-	12	-	-
7	Dont : STC	1,545	-	-	-	-	-	1,545	-	-	-	155	-	-	-	12	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	ı	_	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) - banque agissant comme investisseur (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

			_		_					T4 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourch		aleurs des e ndération d				/aleur des e proche régl			APR (par ap	proche régle	ementaire)		Exig	ence de fond après plat	ds propres connement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%			SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA		1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2,162	5	128	-	-	-	762	1,533	-	-	98	337	-	-	8	27	-
2	Titrisation classique	2,162	5	128	-	-	-	762	1,533	-	-	98	337	-	-	8	27	-
3	Dont : titrisation Dont : de détail sous-jacent	2,162 1,644	5 5	128 -	1	1 1	1 1	762 328	1,533 1,321	1 1	1	98 52	337 197	1 1	-	8 4	27 16	-
5	Dont : STC	672	-	-	-	-	-	-	672	-	-	-	99	-	-	-	8	-
6	Dont : de gros	518	-	128	-	-	-	434	212	-		46	140	-	-	4	11	-
7	Dont : STC	387	-	128	-	-	-	387	128	-	-	39	128	-	-	3	10	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	_	-	_	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-

										T3 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourch			expositions es risques)			/aleur des e proche régl			APR (par ap	proche régl	ementaire)		Exig		ds propres fonnement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%		SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2,140	8	139	-	-	-	753	1,534	-	-	98	283	-	-	8	23	-
2	Titrisation classique	2,140	8	139	_	_	-	753	1,534	_	_	98	283	_	_	8	23	-
3	Dont : titrisation	2,140	8	139	-	-	-	753	1,534	-	1	98	283	-	-	8	23	-
4	Dont : de détail sous-jacent	1,636	8	-	-	-	-	329	1,315	-	_	53	193	-	-	4	16	- 1
5	Dont : STC	109	-	-	-	-	-	_	109	-	_	-	11	-	-	-	1	- 1
6	Dont : de gros	504	-	139	-	-	-	424	219	-	_	45	90	-	-	4	7	- 1
7	Dont : STC	378	-	139	-	-	-	378	139	-	-	38	78	-	-	3	6	-
8	Dont : retitrisation	_	-	-	-	_	-	-	_	_	-	-	-	-	-	_	-	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 - Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) - banque agissant comme investisseur (suite) (en millions de dollars canadiens)

	i		_		_				_							_		
										T2 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourc		aleurs des e ndération d				Valeur des e proche régl			APR (par ap	proche régl	ementaire)		Exig	ence de fon après pla	
		≤ 20%	> 20% à 50%				SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA		1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1,939	300	-	_	_	-	751	1,488	_	-	98	243	_	-	8	20	-
2	Titrisation classique	1,939	300	_	_	_	_	751	1,488	_	-	98	243	_	_	8	20	-
3	Dont : titrisation	1,939	300	-	-	-	_	751	1,488	-	-	98	243	-	-	8	20	-
4	Dont : de détail sous-jacent	1,431	150	-	-	-	-	323	1,258	-	-	53	192	-	_	4	16	-
5	Dont : STC	109	-	-	-	-	-	_	109	-	-	-	11	-	_	-	1	-
6	Dont : de gros	508	150	-	-	-	-	428	230	-	-	45	51	-	-	4	4	-
7	Dont : STC	381	150	-	-	-	-	381	150	-	-	38	39	-	-	3	3	-
8	Dont : retitrisation	_	_	_	_	_	-	_	_	_	_	-	_	_	_	-	_	-

										T1 2024								
		a	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourch		aleurs des e ndération de					expositions ementaire)		APR (par ap	proche régle	ementaire)		Exig	ence de fond après plaf	ds propres connement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%		1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA		1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2,172	15	-	-	-	_	775	1,412	_	_	103	197	-	_	8	15	_
2	Titrisation classique	2,172	15	_	-	_	-	775	1,412	_	_	103	197	-	_	8	15	-
3	Dont : titrisation	2,172	15	-	-	-	-	775	1,412	-	-	103	197	-	_	8	15	-
4	Dont : de détail sous-jacent	1,594	15	-	-	-	-	381	1,228	-	-	63	179	-	-	5	14	-
5	Dont : STC	118	-	-	-	-	-	_	118	-	-	_	12	-	-	-	1	-
6	Dont : de gros	578	-	-	-	-	-	394	184	-	-	40	18	-	-	3	1	-
7	Dont : STC	577	-	-	-	-	-	393	184	-	-	39	18	-	-	3	1	-
8	Dont : retitrisation	-	-	_	ī	-	-	-	Ī	-	_	-	-	-	-	-	_	_

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

OR1 - Pertes historiques

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les pertes opérationnelles globales subies au cours des 10 dernières années, selon la date de leur comptabilisation (avec décalage d'un trimestre). Cette information éclaire le calcul des fonds propres pour le risque opérationnel

		а	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k
		2024 (1)	2023 ⁽¹⁾	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Moyenne sur dix ans
	Utilisation du seuil de 30 000 \$ CAN											
1 2 3 4 5	Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements (aucune exclusion) Nombre total de pertes pour risque opérationnel Montant total des pertes pour risque opérationnel exclues Nombre total d'exclusions Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements et des pertes exclues	92 255 - - 92	47 215 - - 47	13 149 - - 13	40 141 - - 40	23 157 - - 23	30 139 - - 30	19 104 - -	26 111 - - 26	15 100 - -	37 82 - - 37	34 145 - - 34
	Détails du calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,										
6 7	Les pertes sont-elles utilisées pour calculer le multiplicateur des pertes internes (MPI)? Si la réponse à la ligne 6 est « non », l'exclusion des données sur les pertes internes est-elle attribuable à la non-conformité aux critères minimaux relatifs aux données de pertes?						Oui s.o.					

⁽¹⁾ Les montants de ces colonnes sont calculés selon l'approche standard.

OR2 -Indicateur d'activité et sous-composantes

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'indicateur d'activité (IA) et ses sous-composantes qui servent à calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

		a	b	c
_		2024	2023	2022
	IA et ses sous-composantes			
1	Composante intérêts, contrats de location et dividendes	3,923	4,540	
1a	Produits d'intérêt et revenu locatif	18,164	15,119	8,066
1b	Charges d'intérêts et frais de location	17,032	13,191	4,274
1c	Actifs productifs d'intérêts	342,062	331,630	302,986
1d	Produits de dividendes	1,807	1,658	1,479
2	Composante services	3,899	3,831	
2a	Produits d'honoraires et de commissions	3,952	3,865	3,715
2b	Charges d'honoraires et de commissions	701	635	583
2c	Autres produits d'exploitation	8	11	27
2d	Autres charges d'exploitation	58	91	26
3	Composante financière	2,669	1,269	
3a	Résultat net du portefeuille de négociation	4,299	2,677	543
3b	Résultat net du portefeuille bancaire	297	61	122
4	IA .	10,491	9,641	
5	Composante indicateur d'activité (CIA)	1,529	1,401	

			a
6	ā	IA sans tenir compte des activités cédées exclues	-
ϵ	b	Réduction de l'IA en raison des activités cédées exclues	1

OR3 - Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

		a	a
		2024	2023
1	Composante indicateur d'activité (CIA)	1,529	1,401
2	Multiplicateur de pertes internes (MPI)	0.76	0.73
3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	1,162	1,023
4	APR au titre du risque opérationnel	14,523	12,785

RM1 – Risque de marché selon l'approche standard⁽¹⁾ (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de fonds propres relative au risque du marché selon l'approche standard.

		T4 2024
		a
		Exigence de fonds propres
		selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	108
2	Risque lié aux actions	176
3	Risque lié aux produits de base	64
4	Risque de change	28
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	99
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	-
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	-
8	Risque de défaut – Hors titrisation	89
9	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	-
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	-
11	Majoration pour risque résiduel	71
12	Total	635

⁽¹⁾ Les instruments attribués au portefeuille bancaire malgré les présomptions générales de la catégorie d'instrument à laquelle ils appartiennent sont notamment les actions cotées en bourse et les placements en actions dans des fonds, et leur valeur marchande brute totale à la fin de l'exercice s'élève à 629 M\$. Cette somme comprend 325 M\$ d'actions de la Banque canadienne de l'Ouest détenues par la Banque, qui ont été transférées du portefeuille de négociation au portefeuille bancaire à la suite de l'acceptation de l'offre d'acquisition.

CVA3 - Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Ce tableau présente les composantes du calcul des APR selon le SA-CVA au regard du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

		Q4 2	024
		a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	9	
2	Risque de change	7	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	-	
4	Risque lié aux actions	2	
5	Risque lié aux produits de base	2	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	59	
7	Total	79	1,983

CVA4 - États des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux servant à expliquer les variations des APR au titre du risque lié au CVA déterminés selon le SA-CVA.

			T4 2024
_			a
I	1	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin du trimestre précédent	1,086
	2	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin de la période de déclaration	989

CCyB1 - Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une vue d'ensemble de la répartition géographique des expositions au risque de crédit du secteur privé pertinentes pour le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique de la banque.

			T4 2024					T3 2024		
	a	b	с	d	e	а	b	с	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres	fonds propres Valeurs des	ion du risque (APR) cul de la réserve de contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Montant de la réserve de fonds propres	Taux de la réserve de fonds propres	Valeurs des expos pondérés en foncti utilisés dans le cal fonds propres Valeurs des	ion du risque (APR) cul de la réserve de contracyclique	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Montant de la réserve de fonds propres
	contracyclique	expositions	APR	propre à la banque	contracyclique (1)	contracyclique	expositions	APR	propre à la banque	contracyclique (1)
Ventilation géographique Australie (AU) France (FR) Allemagne (DE) Luxembourg (LU) Pays-bas (NL) Suède (SE) Hong Kong SAR (HK) Royaume-Uni (GB)	1.00% 1.00% 0.75% 0.50% 2.00% 1.00% 2.00%		124 57 28 67 68 - - 410			1.00% 1.00% 0.75% 0.50% 2.00% 1.00% 2.00%		145 41 26 24 64 - 371		
Norvège (NO)	2.50%		754			2.50%		- 074		
Somme			754					671		
			06.369	0.0420/	17			05 252	0.0440/	16
Total			96,268	0.012%	17			95,353	0.011%	16
			96,268 T2 2024		17			95,353 T1 2024		16
	a	b	T2 2024	0.012 %	17 e	a	b	T1 2024	0.011%	e e
	a Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expo utilisés dans le calo fonds propres	T2 2024 c sitions et/ou APR cul de la réserve de	d Taux de la réserve de fonds propres contracyclique		a Taux de la réserve de fonds propres contracyclique		T1 2024 c sitions et/ou APR cul de la réserve de contracyclique		
Ventilation géographique Australie (AU) France (FR) Allemagne (DE) Luxembourg (LU) Pays-bas (NL) Suède (SE) Hong Kong SAR (HK) Royaume-Uni (GB) Norvège (NO)	Taux de la réserve de fonds propres	Valeurs des expo utilisés dans le cal fonds propres Valeurs des expositions	T2 2024 c c sitions et/ou APR cul de la réserve de contracyclique APR 107 6 30 33 78 - 1 347	d Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	e Montant de la réserve de fonds propres	Taux de la réserve de fonds propres	Valeurs des expo utilisés dans le cale fonds propres Valeurs des	T1 2024 c sitions et/ou APR cul de la réserve de contracyclique APR 270 7 31 17 70 - 1 336	d Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	e Montant de la réserve de fonds propres
Ventilation géographique Australie (AU) France (FR) Allemagne (DE) Luxembourg (LU) Pays-bas (NL) Suède (SE) Hong Kong SAR (HK) Royaume-Uni (GB)	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique 1.00% 1.00% 0.75% 0.50% 1.00% 2.00% 2.00%	Valeurs des expo utilisés dans le cal fonds propres Valeurs des expositions	T2 2024 C sitions et/ou APR cul de la réserve de contracyclique APR 107 6 30 33 78 - 1	d Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	e Montant de la réserve de fonds propres	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique 1.00% 1.00% 0.75% 0.50% 1.00% 2.00% 2.00%	Valeurs des expo utilisés dans le cale fonds propres Valeurs des	T1 2024 C sitions et/ou APR cul de la réserve de contracyclique APR 270 7 31 17 70 - 1	d Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	e Montant de la réserve de fonds propres

⁽¹⁾ Le montant de la réserve de fonds propres contracyclique correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) détenus pour répondre à l'exigence de la réserve de fonds propres contracycliques et se calcule en multipliant le total des APR par le taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque.

Glossaire

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Ca nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. La Banque doit utiliser l'approche fondée s sociétés ou aux institutions financières. Selon cette approche, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilit l'exposition en cas de défaut (ECD). Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risque auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajust Approche de notation interne (NI) avancée. Voir actif pondéré en fonction des risques. Approche de notation interne (NI) avancée Approche standardisée Approche standardisée Autres éléments hors bilan Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les Autres particuliers Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêt rédits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalues sous l'approche des notation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée sous l'approche	sur les notations internes-fondation pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes ité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et use set dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques stant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés. s paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. êts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers. isques garantis par ces entités. le les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
sociétés ou aux institutions financières. Selon cette approche, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilit l'exposition en cas de défaut (ECD). Dans l'approche de notation interne (N) avancée, l'actif pondéré en fonction des risque auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajust Approche NI fondation Approche NI fondation Approche de notation interne (NI) avancée Approche et andardisée Approche standardisée Autres déments hors bilan Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les Autres particullers Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêt l'edits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit el les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris etats souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations des resultes proches des notations des risques évalués sous l'approche des notations des risques évalués sous l'approche des notations des risques évalués sous l'approche des notations des risques des des autres créances déjà consentis aux clients.	ité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et ues est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques stant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés. Is paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. It saux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers. Is garantis par ces entités. It eles risques garantis par ces entités. It et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Approche NI fondation Voir actif pondéré en fonction des risques Approche de notation interne (NI) avancée Approche standardisée Voir actif pondéré en fonction des risques. Approche standardisée Voir actif pondéré en fonction des risques. Autres éléments hors bilan Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les Autres particuliers Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prê Crédits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	stant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés. s paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. êts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers. isques garantis par ces entités. e les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Approche NI fondation Voir actif pondéré en fonction des risques Approche de notation interne (NI) avancée Voir actif pondéré en fonction des risques. Approche standardisée Voir actif pondéré en fonction des risques. Autres éléments hors bilan Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les Autres particuliers Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prê Crédits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	s paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. êts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers. isques garantis par ces entités. te les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Approche de notation interne (NI) avancée Approche standardisée Voir actif pondéré en fonction des risques. Autres éléments hors bilan Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les Autres particuliers Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêt Crédits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	êts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers. isques garantis par ces entités. e les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Approche standardisée Voir actif pondéré en fonction des risques. Autres éléments hors bilan Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les Autres particuliers Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêt Crédits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	êts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers. isques garantis par ces entités. e les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Autres éléments hors bilan Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les Autres particuliers Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêt Crédits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	êts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers. isques garantis par ces entités. e les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Autres particuliers Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts crédits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris cetats souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	êts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers. isques garantis par ces entités. e les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Crédits rotatifs admissibles Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles. Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	isques garantis par ces entités. le les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Engagements inutilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard. Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	e les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Entreprises Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les ris États souverains Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	e les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
États souverainsRisques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi queExposition en cas de défaut (ECD)Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défautExposition liée aux montants utilisésMontant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients.Facteur scalaireUne surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations	e les risques garantis par ces entités. ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Exposition en cas de défaut (ECD) Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations des risques évalués sous l'approche des notations de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut de l'encours tiré majoré de l'	ut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Exposition liée aux montants utilisés Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients. Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	
Facteur scalaire Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notati	'inns internes avancée iusqu'au 1er février 2023
	tions internes avancée jusqu'au 1er février 2023
Fundamental Additional Company of the Control of th	nons internes avancee jusqu au tei ieviiei 2025.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables au	ux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des
d'actions ordinaires (CET1) fonds propres. Le ratio CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actil	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Fonds propres de catégorie 1 La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) représente les « fonds pro	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. Le ratio des fonds propres de catégori	<u> </u>
Fonds propres de catégorie 2 Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour	·
Hypothèques résidentielles Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que	
Institutions financières Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeur	
Instruments financiers dérivés hors bourse Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur le	
Perte en cas de défaut (PCD) Représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique	
Probabilité de défaut (PD) Représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à ve	
Ratio de levier Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition tot sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.	
Ratio des fonds propres Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuven ou le total des fonds propres réglementaires, produisant ainsi 3 différents ratios.	nt être: les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1
Risque de crédit Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses enga	
un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal c	
directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opéra	
l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.	actions comportant an risque de regienient pour la banque tels les virements de tonds interocables à des dets par
Risque de marché Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certai	
écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Ban	
d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, s instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation de	
Risque opérationnel Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuabi	
Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les trai	
erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de ve	ente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des
pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglement	taires.
Titres du portefeuille bancaire Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des	
Total des fonds propres Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des l'actif pondéré en fonction des risques.	s fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par
Transactions assimilées à des accords de Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeu	urs mobilières prêtées et empruntées.
prise en pension	